



**SEINE
GRANDS
LACS**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

2021  **RAPPORT
D'ACTIVITÉ**

AVANT-PROPOS



Le 28 septembre dernier, les élus de notre comité syndical m'ont fait confiance en me portant à la Présidence de notre établissement. Je tiens à remercier sincèrement Frédéric MOLOSSI pour le travail impulsé ces dernières années. Depuis mon arrivée, chaque contact avec nos équipes me permet de constater le haut niveau d'expertise interne. Face au réchauffement climatique, aux enjeux de biodiversité, à la nécessaire gestion de la ressource en eau, Seine Grands Lacs, de part ses moyens et ses compétences, est en parfaite capacité, d'une part, de mener à bien des projets d'envergures, et d'autre part, d'accompagner nos partenaires et les collectivités des 18 départements sur lesquels nous œuvrons.

Mais il nous revient de faire connaître davantage ces capacités exceptionnelles, trop souvent méconnues dans le spectre administratif actuel, afin de servir toujours davantage l'intérêt de nos territoires, la protection de leurs biens et de leurs populations.

2021 aura été une année importante pour Seine Grands Lacs à bien des égards :

● **Sur la gouvernance** : dès le mois de janvier, 3 nouveaux membres ont rejoint les instances dirigeantes : la métropole du Grand Paris, la région Grand Est et la communauté d'agglomération du Pays de Meaux. Ils viennent ainsi compléter l'équipe formée par la ville de Paris, les départements des Hauts de Seine, de Seine Saint-Denis et du Val de Marne, les communautés d'agglomération de Troyes Champagne Métropole et de Saint Dizier, Der et Blaise.

● **Sur le plan hydrologique** : nos équipes ont été confrontées à deux crues dont une à caractère exceptionnel au mois de juillet. Je tiens à les féliciter pour la gestion efficace de ces événements, aussi bien celles qui se sont occupées de nos ouvrages face à cette situation, que nos experts qui ont su démontrer aux services de l'Etat ainsi qu'aux collectivités toutes nos compétences d'accompagnement et d'ingénierie.

● **Sur l'accompagnement proposé aux collectivités** : je tiens à souligner le haut niveau d'expertise mis à disposition sur ces 18 départements. Notre rôle d'animation et de conseil, dans le cadre de 5 Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et Programme d'Études Préalables (PEP), est reconnu par nos partenaires du quotidien. En 2022, nous nous engagerons dans une nouvelle démarche : le PEP Marne moyenne. Eu delà de ces programmes, Seine Grands Lacs a su développer des outils complémentaires dont nous pouvons être fiers : je pense notamment à EPISEINE, aux formations des communes à la préparation et à la gestion de crise débouchant sur des exercices.

● **Sur le développement de nouvelles solutions pour lutter contre les inondations** : au-delà de nos 4 lacs réservoirs gérés au quotidien par une équipe de passionnés à laquelle il faut rendre hommage, notre établissement travaille activement à de nouveaux outils.

● Les travaux préparatoires au chantier Seine Bassée ont été lancés en 2021. Le 1^{er} casier (dit « casier pilote ») permettra d'abaisser de 10 cm le pic de crue en aval de l'ouvrage. C'est colossal pour des communes confrontées à des inondations à quelques centimètres près.

● Par ailleurs, les appels à projet de Zones d'Expansion des Crues (ZEC) lancés fin 2021 seront renouvelés chaque année. Notre établissement s'engagera massivement dans ce domaine : dès 2022, 1 million d'euros est prévu pour accompagner les porteurs de projets. Par ailleurs, notre organisation sera adaptée pour répondre aux besoins d'accompagnement technique des acteurs publics locaux.

● **Sur notre éco-responsabilité** : je peux témoigner du souci constant de notre établissement de préserver la biodiversité, de valoriser l'écologie et d'anticiper le changement climatique. Ces éléments sont intégrés à l'ensemble de nos réflexions et nos modes opératoires. Je vous invite à découvrir l'ensemble de nos actions dans notre rapport développement durable 2021.

En 2022, nous devons continuer à garantir la préservation de nos ouvrages, indispensables à nos missions premières, et, préparer l'avenir pour une sécurité des populations de nos territoires toujours plus optimale.

● **Nous accentuerons** le travail collaboratif et partenarial avec les collectivités, les services de l'État, les chambres d'agriculture et tous les acteurs des territoires de notre périmètre d'actions.

● **Nous décuplerons** notre action pour les ZEC (Zones d'Expansion des Crues) comme indiqué précédemment. Leur potentiel de retenue d'eau est considérable. Tout comme les grands lacs et La Bassée, c'est un levier indispensable sur lequel il nous faut agir.

● **Nous impulserons** aussi un projet de territoire ambitieux pour la zone RAMSAR Champagne humide que nous construirons ensemble avec les élus de l'Aube, la Haute-Marne, la Marne et la Meuse.

Ensemble, avec le nouveau Directeur général des services Baptiste Blanchard, nous mènerons les actions nécessaires à l'évolution de notre établissement Seine Grands Lacs.



Patrick OLLIER
Ancien ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris
Président de l'EPTB Seine Grands Lacs

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS DE M. OLLIER, PRÉSIDENT DE L'EPTB SEINE GRANDS LACS 2

1 SEINE GRANDS LACS : L'ÉTABLISSEMENT

1 PÉRIMÈTRE DE SEINE GRANDS LACS	6
2 COMPÉTENCES	7
3 FAITS MARQUANTS : 2021 EN IMAGES	8
4 LA PAROLE À ...	9
QUENTIN BRIÈRE, MAIRE DE SAINT-DIZIER ET PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAINT-DIZIER, DER ET BLAISE	9
CHRISTOPHE HILLAIRET, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ÎLE-DE-FRANCE	9
RÉGIS FOURNEL, PRÉSIDENT DE L'AFPPAN « L'OR VERT » ET CHRISTOPHE PEREIRA – DIRECTEUR DU FESTIVAL DE MONTIER EN DER	10
5 GOUVERNANCE	11
LE COMITÉ SYNDICAL	11
LE BUREAU SYNDICAL	12

2 LES MISSIONS

1  GARANTIR LA RESSOURCE EN EAU	
1 SITUATION HYDROLOGIQUE ANNUELLE	14
2 SOUTIEN D'ÉTIAGE	16
3 QUALITÉ DES EAUX	18
4 ÉTUDE SUR L'INCIDENCE SOCIO-ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES ÉTIAGES SÉVÈRES À L'ÉCHELLE DU BASSIN AMONT DE LA SEINE	19

2 PRÉVENIR ET LIMITER LE RISQUE INONDATION

1 LES PROGRAMMES D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI)	21
PAPI D'INTENTION DU BASSIN DU LOING	21
PAPI D'INTENTION DE LA MARNE, VALLAGE ET PERTHOIS	22
PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLES (PEP) DU BASSIN DE L'YONNE	24
PAPI DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILIENNES	25
PAPI DE TROYES ET DUBASSIN DE LA SEINE SUPÉRIEURE	26
PROJET DE LA BASSÉE : LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES SONT LANCÉS !	27
2 GESTION DE CRISE : IDENTIFIER ET RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT	29
3 LA CELLULE D'ACCOMPAGNEMENT : ANIMATION, COORDINATION, INFORMATION ET CONSEIL	30
4 ZONES D'EXPANSION DES CRUES (ZEC)	32

3 GÉRER LES OUVRAGES HYDRAULIQUES

1 SERVICE SÉCURITÉ ET SÛRETÉ	33
2 SERVICE GESTION DES OUVRAGES	34
3 SERVICE VALORISATION ET MODERNISATION	36
LES ÉTUDES	36
LES TRAVAUX	37

4 PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET ANTICIPER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

1 UN AXE DE MIGRATION SÉCURISÉ POUR LES AMPHIBIENS	44
2 UN ROCHER POUR OBSERVER LES OISEAUX...	44
3 REDÉCOUVERTE D'UNE ORCHIDÉE PORTÉE DISPARUE...	45
4 FINANCES/BUDGET	47

3 LES MOYENS

2 LES SYSTÈMES D'INFORMATION	49
3 RESSOURCES HUMAINES	50
FORMATION AU RISQUE INCENDIE - EXERCICES D'ÉVACUATION	50
FORMATION MANAGEMENT	51
3 COMMUNICATION	52
RÉSIDENCE ARTISTIQUE #2 À L'ÉGLISE DE CHAMPAUBERT	52
LA PLUS GRANDE ZONE RAMSAR DE FRANCE MÉTROPOLITAINE S'EXPOSE	53
ÉVÈNEMENTS INTERNES : JOURNÉES SPÉCIALES	53
LA COMMUNICATION DIGITALE	54

4 GLOSSAIRE

1

SEINE GRANDS LACS : L'ÉTABLISSEMENT

Seine Grands Lacs gère 4 lacs réservoirs (Orient, Amance et Temple, Der-Chantecoq, Pannecièrre) qui comptent parmi les plus grands lacs artificiels d'Europe. Ces 4 lacs réservoirs permettent le stockage de plus de 800 millions de m³ d'eau pour réaliser ses missions d'écroulement des crues et de soutien d'étiage. Les travaux du site de La Bassée, permettront le stockage supplémentaire de 10 millions de m³, par la création d'un espace endigué. Seine Grands Lacs intervient sur 18 départements, 3 régions et 6 territoires à risque important d'inondation.

1 PÉRIMÈTRE DE SEINE GRANDS LACS



4

lacs-réservoirs pour un bassin



1

espace endigué en construction



18

& 3

départements & régions



6

territoires à risque important d'inondation (TRI)



1976

espèces animales et végétales vivant autour des lacs



Chiffres clés du périmètre Seine Grands Lacs

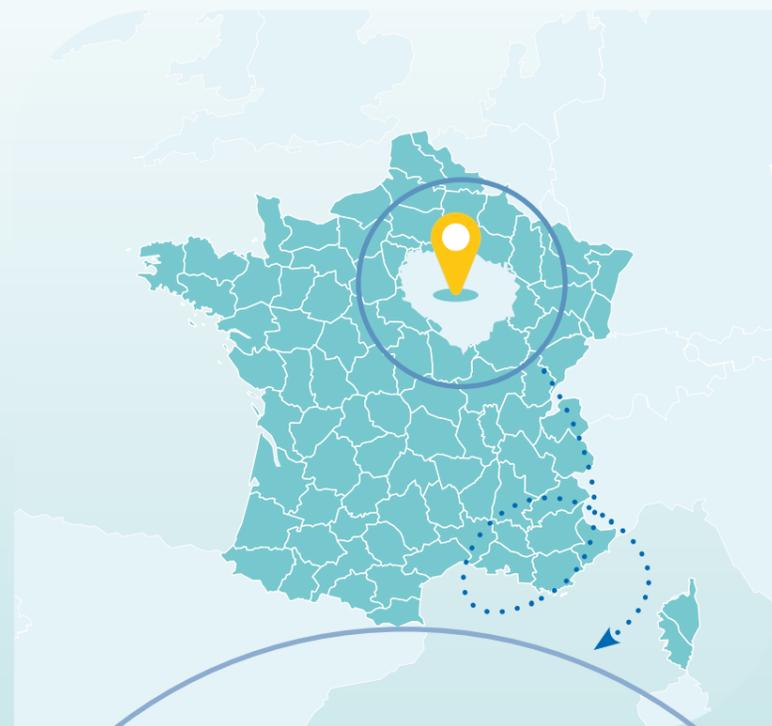
44 384 km²

plus de 12 millions d'habitants

3324 communes

124 EPCI

83 syndicats de rivières



COMPÉTENCES

Le Syndicat est propriétaire et exploite quatre lacs-réservoirs :

YONNE

LAC DE PANNECIÈRE-CHAUMARD

dans le département de la Nièvre, sur l'Yonne,

 capacité normale 80 millions de m³,

mis en service en 1949.

SEINE

LAC D'ORIENT

dans le département de l'Aube près de Troyes en dérivation de la Seine,

 capacité normale 208 millions de m³,

mis en service en 1966.

AUBE

LAC DU TEMPLE

dans le département de l'Aube près de Troyes, en dérivation de l'Aube,

 capacité normale 170 millions de m³,

mis en service en 1990

ainsi que plus de 3 000 ha de forêts acquises au titre de la reconstitution du potentiel forestier.

MARNE

LAC DU DER-CHANTECOQ

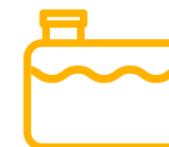
dans les départements de la Marne et de la Haute-Marne près de Saint-Dizier en dérivation de la Marne et de la Blaise,

 capacité normale 350 millions de m³,

mis en service en 1974.



9940 hectares
La superficie totale des lacs-réservoirs, soit la superficie totale de la ville de Paris



805 millions de m³ de capacité de stockage, soit l'équivalent de 215 000 piscines olympiques



40 km de digues



67 km de canaux



3 FAITS MARQUANTS : 2021 EN IMAGES



JANVIER

Gouvernance élargie avec la Métropole du Grand Paris, la Région Grand Est et la communauté d'agglomération du Pays de Meaux



2 FÉVRIER

Inauguration de la passerelle de la Morge



16 MARS

Conférence digitale : Vers un PAPI 2 de la Seine et de la Marne franciliennes



MAI

Exposition « Zone Ramsar - Étangs de Champagne humide » à l'église de Champaubert



8 JUILLET

Visite des installations du lac Seine avec les élu.e.s de Condé-Sainte-Libiaire



JUILLET

Balade urbaine pour sensibiliser au risque inondation



JUILLET-AOÛT

Exposition sur l'eau à la Maison des Lacs de Mesnil-Saint-Père



3-11 SEPTEMBRE

Le lac du Der au Congrès Mondial de la nature à Marseille



18-19 SEPTEMBRE

Journées européennes du patrimoine



28 SEPTEMBRE

Un nouveau Président pour Seine Grands Lacs



18-21 NOVEMBRE

Seine Grands Lacs, un partenaire incontournable du Festival international de la photographie animale et de nature de Montier-en-Der (AFPAN)



2021

Lancement des travaux préparatoire de La Bassée

RETROUVEZ TOUTES LES ACTUALITÉS DE SEINE GRANDS LACS SUR LE SITE SEINEGRANDSLACS.FR

4 LA PAROLE À ...

Depuis presque 50 ans, le Lac du Der, façonné par la main de l'homme, est devenu, paradoxalement, un lieu unique de biodiversité, un écrin de nature dans lequel de nombreuses espèces de migrateurs trouvent refuge. À l'heure du tourisme vert et de la redécouverte par les Français des destinations régionales, les 48 km² et les 50 km de berges de cette mer intérieure deviennent un véritable atout touristique et économique pour notre territoire. Notre partenariat avec Seine Grands Lacs sera un élément déterminant pour faire du lac du Der une destination privilégiée du tourisme de demain.

Ce lac constitue également un des liens indéfectibles entre notre territoire et la région parisienne. Le fait que Patrick Ollier ait pris cette présidence renforce ce trait d'union. Tout comme les avions Rafale de Saint-Dizier protègent la Capitale, le lac a sauvé la Capitale à maintes reprises. Si nos fonderies ont produit (et produisent encore) les fontaines Wallace pour les Parisiens, nous leur apportons également l'eau, ou nous la retenons pour que le Zouave du pont de l'Alma garde les pieds hors de l'eau.

C'est la gestion du lac par Seine Grands Lacs qui permet de limiter des inondations en amont et en aval. Les agriculteurs sont d'ailleurs les premiers concernés. La maintenance des ouvrages et leurs modernisations contribuent à limiter ces tragédies, même si, parfois malheureusement, des aléas climatiques exceptionnels mettant en forte tension ces équipements, atteignent certaines propriétés ou des maisons... Nous devons continuer à travailler ensemble pour renforcer sa fonction de protection et rendre plus compréhensible à nos concitoyens le rôle du lac du Der.

Quentin BRIÈRE, Maire de Saint-Dizier, Président de la communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise



Ville de **SAINTDIZIER**



La Chambre d'agriculture de Région Île-de-France et Seine Grands Lacs travaillent aujourd'hui en synergie afin de trouver des solutions face au risque inondation. La profession agricole joue un rôle majeur dans cette lutte en ralentissant l'écoulement des eaux et en protégeant les enjeux urbains. Ce service rendu doit être valorisé et bénéfique à tous.

En février 2021, le protocole d'accord concernant le casier pilote de La Bassée a été signé permettant la mise en place du projet ainsi que l'indemnisation des agriculteurs impactés.

En juin 2021, une convention de partenariat a été signée concernant à la fois la préservation et la restauration de Zones d'Expansion des Crues (ZEC) et la mise en œuvre de l'Observatoire des Terres Agricoles Inondées (OTAI). Avec le changement climatique et les crues de plus en plus fréquentes, l'objectif est une gestion durable de la ressource en eau, en combinant protection des écosystèmes et des enjeux urbains, et résilience agricole via le stockage notamment. Un outil cartographique d'analyse spatiale est en cours d'élaboration afin d'identifier des solutions pertinentes.

Ces différents projets consolident notre relation et permettent la mise en place d'une solidarité amont-aval.



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Christophe HILLAIRET, Président de la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France



Le « Festival Photo Montier » s'inscrit depuis 25 ans comme LE festival de référence au niveau mondial et contribue au rayonnement du territoire. Cette manifestation reconnue au niveau international valorise la richesse de la biodiversité qui entoure les lieux d'exposition et les enjeux environnementaux qui y sont liés. Le festival participe au développement touristique et économique du lac du Der et ses environs avec plusieurs millions d'euros de retombées économiques sur quatre jours.

Nous remercions particulièrement Seine Grands Lacs et son Président M. Patrick OLLIER ainsi que son équipe opérationnelle pour le partenariat durable que nous avons noué depuis de nombreuses années et qui se renforce encore avec une nouvelle convention triennale et une programmation dynamique autour de l'église de Giffaumont-Champaubert. Du fait de la présence de ses grandes étendues d'eau, de ses massifs forestiers, et du caractère préservé de ses espaces naturels, le site Ramsar des Étangs de la Champagne humide constitue une zone d'étape majeure pour la migration de nombreuses espèces d'oiseaux et il est de notre devoir de la valoriser et de la faire connaître au travers d'actions concrètes. C'est pourquoi, nos équipes respectives, déjà en régulière et étroite collaboration, ont élaboré un programme d'actions pour les années futures : conférences, animations grands publics, baptêmes de plongée, expositions pédagogiques sur la richesse faunistique et la flore de notre lac, autant de rendez-vous à ne pas manquer et qui se succéderont jusqu'au festival à proprement parler en novembre. Encore un grand merci à Seine Grands Lacs pour son soutien de la première heure à nos côtés.

Régis FOURNEL, Président de l'AFPAN « l'Or Vert »
et Christophe PEREIRA, Directeur.



© Sylvain JOLIBOIS

© Jérôme ALBERT

5 GOUVERNANCE



Le Comité syndical

Le Comité syndical règle par ses délibérations les affaires de Seine Grands Lacs. Il élit le/la Président-e et les Vice-président-e-s, vote le budget, approuve le compte administratif et élabore le règlement intérieur notamment.

Seine Grands Lacs est administré par le Comité syndical composé de délégué.e.s, représentant les collectivités membres. Leur nombre est fixé à 31 par les statuts.



délégué.e.s
Métropole
du Grand Paris



délégué.e.s
Ville
de Paris



délégué.e.s
Département
des Hauts-de-Seine



délégué.e.s
Département
de la Seine-Saint-Denis



délégué.e.s
Département
du Val-de-Marne



délégué.e.s
Communauté d'agglomération
de Troyes Champagne Métropole
(TCM)



délégué.e
Communauté d'agglomération
du Pays de Meaux



délégué.e
Communauté d'agglomération
de Saint-Dizier, Der et Blaise



délégué.e
Région
Grand Est

En 2021, le Comité syndical s'est réuni six fois et a approuvé 115 délibérations, notamment sur les sujets suivants :

- **Élection du Président et des membres du Bureau syndical** à la suite des élections départementales et régionales ;
- **Convention de financement spécifique et complémentaire pour la réalisation du site pilote de La Bassée** (acquisition - travaux - études) entre la Métropole du Grand Paris et le syndicat mixte Seine Grands Lacs ;
- **Dispositif d'évaluation** de l'opération pilote du projet global d'aménagement de La Bassée.
- **Plan de transition énergétique 2021-2025 ;**
- **Convention de financement de l'animation** pour le montage du dossier de labélisation d'un Programme d'Études Préalables à un **PAPI complet sur le bassin de la Marne moyenne ;**
- Appel à projets 2022 pour les **Zones d'expansion des crues (ZEC) ;**
- **Recours au service civique.**

Le Bureau syndical

Composé du Président et de 9 Vice-président.e.s, il a approuvé 15 délibérations en 2021.

Le Bureau statue ou délibère sur les affaires qui lui sont déléguées par le Comité syndical dans la limite des inscriptions budgétaires et des programmes de travaux approuvés par celui-ci. Le Bureau se réunit au moins deux fois par an, sur convocation du Président.



Patrick OLLIER
Président,
Ancien Ministre,
Maire
de Rueil-Malmaison
Président
de la Métropole
du Grand Paris



Frédéric MOLOSSI
1^{er} Vice-président,
délégué au Comité de bassin,
à l'**ANEB** et aux relations
avec les partenaires,
Président de la **CAO**,
Conseiller départemental
de la Seine-Saint-Denis



Sylvain BERRIOS
2^e Vice-président,
Maire de Saint-Maur-des-Fossés
Vice-président
de la Métropole
du Grand-Paris



Denis LARGHERO
3^e Vice-président,
délégué aux Finances
Maire de Meudon
Vice-président
du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine



Jean-Michel VIART
4^e Vice-président,
délégué au PAPI* de Troyes et du
bassin supérieur de la Seine,
et au PAPI* de la Marne moyenne
Maire de Saint-Julien-les-Villas
Vice-président de la communau-
té d'agglomération de Troyes
Champagne Métropole



Bélaïde BEDREDDINE
5^e Vice-président,
délégué aux énergies
renouvelables
Vice-Président
du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis



Chantal DURAND
6^e Vice-présidente,
déléguée aux ressources
humaines
Vice-présidente
du Conseil départemental
du Val-de-Marne



François VAUGLIN
7^e Vice-président
Maire du 11^e arrondissement
de Paris
Conseiller de Paris
Conseiller métropolitain



Régis SARAZIN
8^e Vice-président,
délégué aux PAPI* du bassin du
Loing, du bassin de l'Yonne
et à la sensibilisation
du grand public,
Maire de Nanteuil-Lès-Meaux,
Vice-président de la Communauté
d'agglomération
du Pays de Meaux



Valérie MONTANDON
9^e Vice-présidente,
déléguée aux JO 2024
et aux relations avec le **SIAAP**
Conseillère de Paris
Conseillère métropolitaine
Conseillère régionale
d'Île-de-France



*Programme d'Actions
de Prévention des
Inondations (PAPI)

2

LES MISSIONS

Seine Grands Lacs agit à l'échelle du bassin versant amont de la Seine, facilite et coordonne l'action publique des collectivités territoriales sur l'ensemble du territoire à travers ses missions de :

Gestion du risque lié
aux inondations dans
le bassin de la Seine

Maintien des débits de
la Seine, de l'Yonne, de
l'Aube et de la Marne
pendant la saison
sèche

Préservation
et restauration de la
biodiversité, des éco-
systèmes aquatiques
et des zones humides

Appui
aux territoires

1

GARANTIR LA RESSOURCE EN EAU

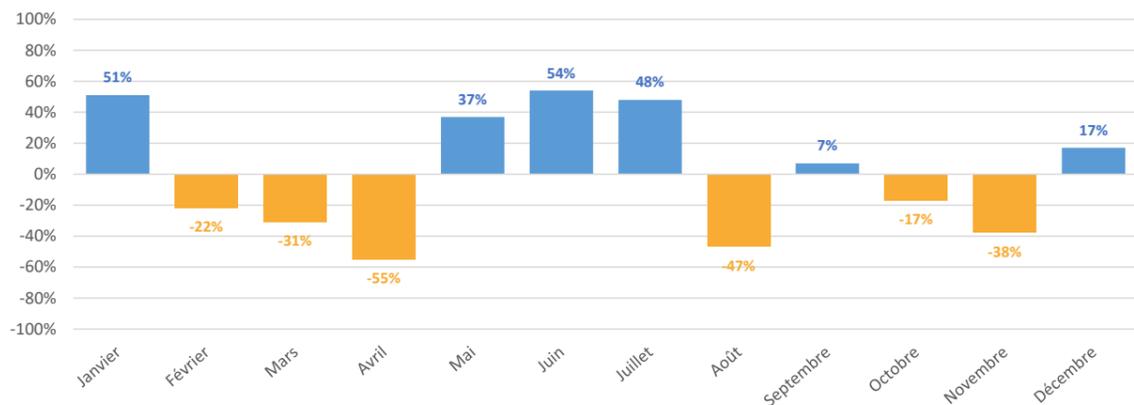
1 SITUATION HYDROLOGIQUE ANNUELLE

Crués de l'année 2021

L'année 2021 a été marquée par deux crués dont une à caractère exceptionnel en juillet. La première crue de janvier-février a fait suite à des précipitations excédentaires. Une période sèche a ensuite été observée entre février et avril, induisant une diminution des débits en rivière et un léger déficit de stockage sur les lacs-réservoirs Marne et Pannecièrre. La forte pluviométrie relevée entre le mois de mai et de juillet a permis de retrouver des débits suffisants pour remplir les lacs-réservoirs. Le soutien d'étiage, qui avait démarré début juillet, a été interrompu pendant une dizaine de jours afin d'écarter un épisode de crue observé sur cette même période. Enfin, les mois d'octobre et novembre ont été déficitaires en précipitations, nécessitant une prolongation du soutien d'étiage au-delà de la date théorique du 1^{er} novembre, pour maintenir les enjeux situés sur les axes régulés.

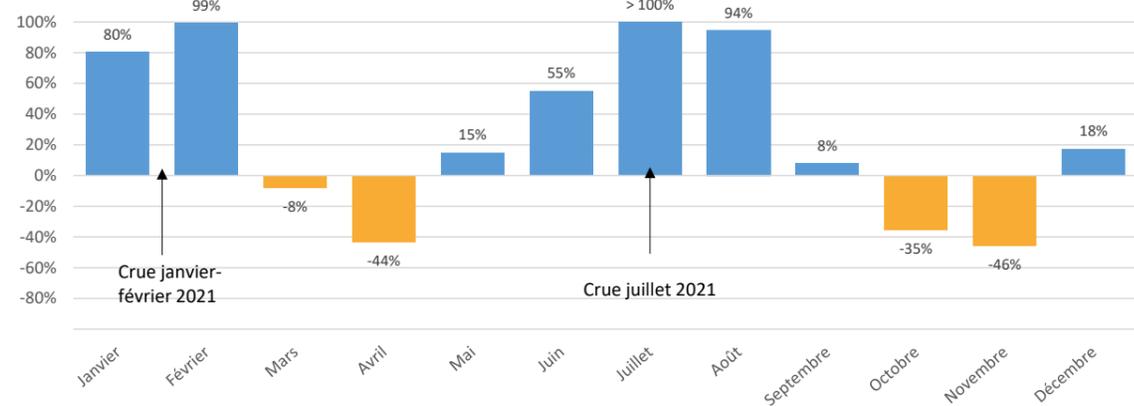
Pluviométrie sur le bassin amont de la Seine en 2021
Rapport à la normale 1981 - 2010

Source : calculs issus de 25 stations pluviométriques Météo-France réparties sur tout le bassin amont de la Seine



Débit en amont des lacs-réservoirs en 2021
Rapport à la normale 1900 - 2009

Source : calculs issus des données de débits mesurés par des stations gérées par l'EPTB Seine Grands Lacs



Janvier-Février 2021

En conséquence de la pluviométrie excédentaire du mois de janvier, les sols saturés et réactifs ont généré des débits de cours d'eau élevés et plusieurs pointes de crue en janvier et février 2021. L'ampleur de ces crués a été habituelle pour la saison (période de retour 2 à 5 ans maximum). Les quatre lacs-réservoirs ont dérivé l'excédent de débit, conformément aux règles de gestion, permettant de maintenir un débit stabilisé à l'aval. Les dérivations associées à cet épisode de crue correspondent à un volume de 202 millions de m³, dont 139 millions de m³ en surstockage réalisé entre le 28 janvier et le 15 février.

Juillet 2021, le mois des records

En juillet 2021, à la suite d'une pluviométrie exceptionnelle enregistrée entre le 12 et 14 juillet sur des sols très humides, une crue a eu lieu sur la Marne, la Seine et l'Aube. Sur cette période, des records historiques ont été atteints notamment concernant les cumuls de précipitations à Saint-Dizier avec 79 mm observés en 24 heures ainsi que sur les débits des cours d'eau en amont des lacs-réservoirs sur la Marne et l'Aube. Il est à noter que sur la Seine en amont de la prise d'eau, la crue de juillet 2021 a été la deuxième crue la plus importante observée sur cette période (première en 1987) depuis la création du lac-réservoir.

La gestion des lacs-réservoirs a été adaptée à la situation exceptionnelle.

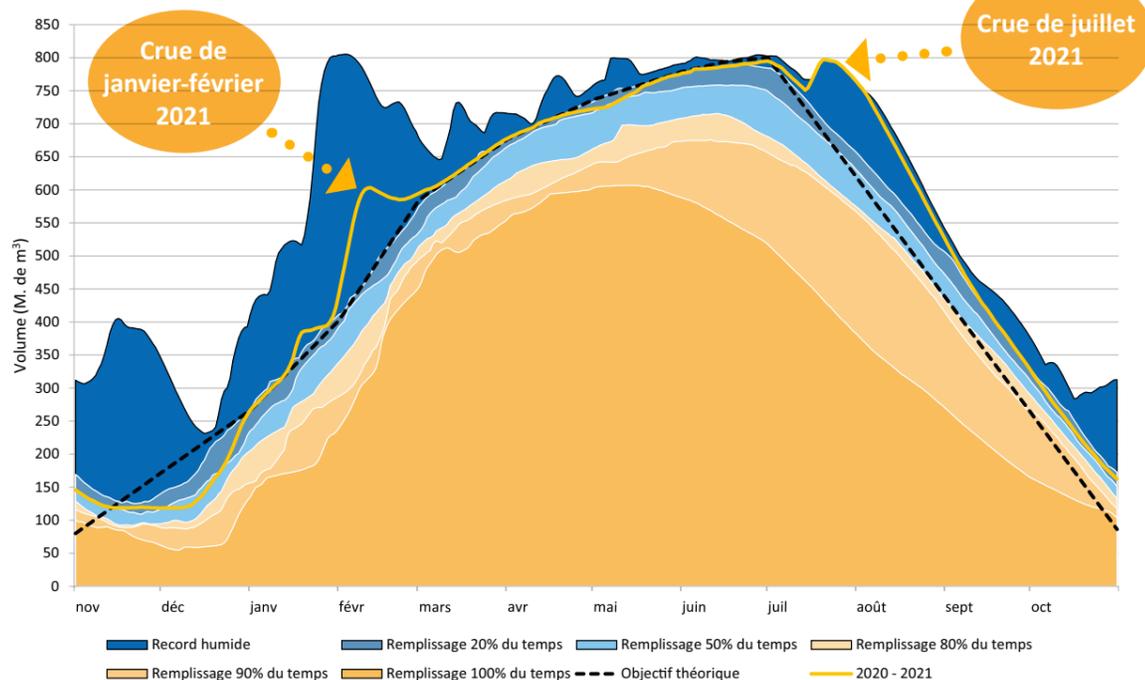
Pour faire face à cet épisode de crue, le soutien d'étiage a été interrompu une dizaine de jours sur les lacs-réservoirs Marne, Seine et Aube à partir du 14 juillet, dans le but d'écarter la crue. L'écarterement total réalisé est de 51 millions de m³. La tranche exceptionnelle sur les lacs-réservoirs Marne et Aube a été sollicitée plusieurs jours, ce qui est rare pour un mois de juillet (seulement observé 2 fois sur le lac-réservoir Marne et 1 fois sur le lac-réservoir Aube depuis leur création). Cet événement a généré des records de remplissage dans la deuxième quinzaine de juillet sur ces deux lacs-réservoirs.

DEBIT A L'AVAL DU BARRAGE MARNE

SATURATION DES FOSSÉS DU CANAL D'AMENÉE MARNE



Remplissage des lacs Marne, Seine, Aube et Pannecièrre depuis 1990



2 SOUTIEN D'ÉTIAGE*

L'année 2021 s'est caractérisée par un étiage moins intense que les années précédentes, avec des débits naturels qui sont maintenus au-dessus des normales de mai à septembre. Le soutien d'étiage débute le 1^{er} juillet sur la Marne, la Seine et l'Aube, et le 15 juin sur l'Yonne, conformément à la gestion théorique. Il a été interrompu une dizaine de jours à partir du 14 juillet pour écrêter la crue du mois de juillet. Un volume de 665 millions de m³ a été restitué par les lacs-réservoirs entre mi-juillet et mi-novembre, soit 83 % du volume des lacs disponible au 1^{er} juillet.

Les débits en rivière ont été renforcés par des restitutions opérées par les 4 lacs-réservoirs, qui ont représenté, en septembre 2021 :

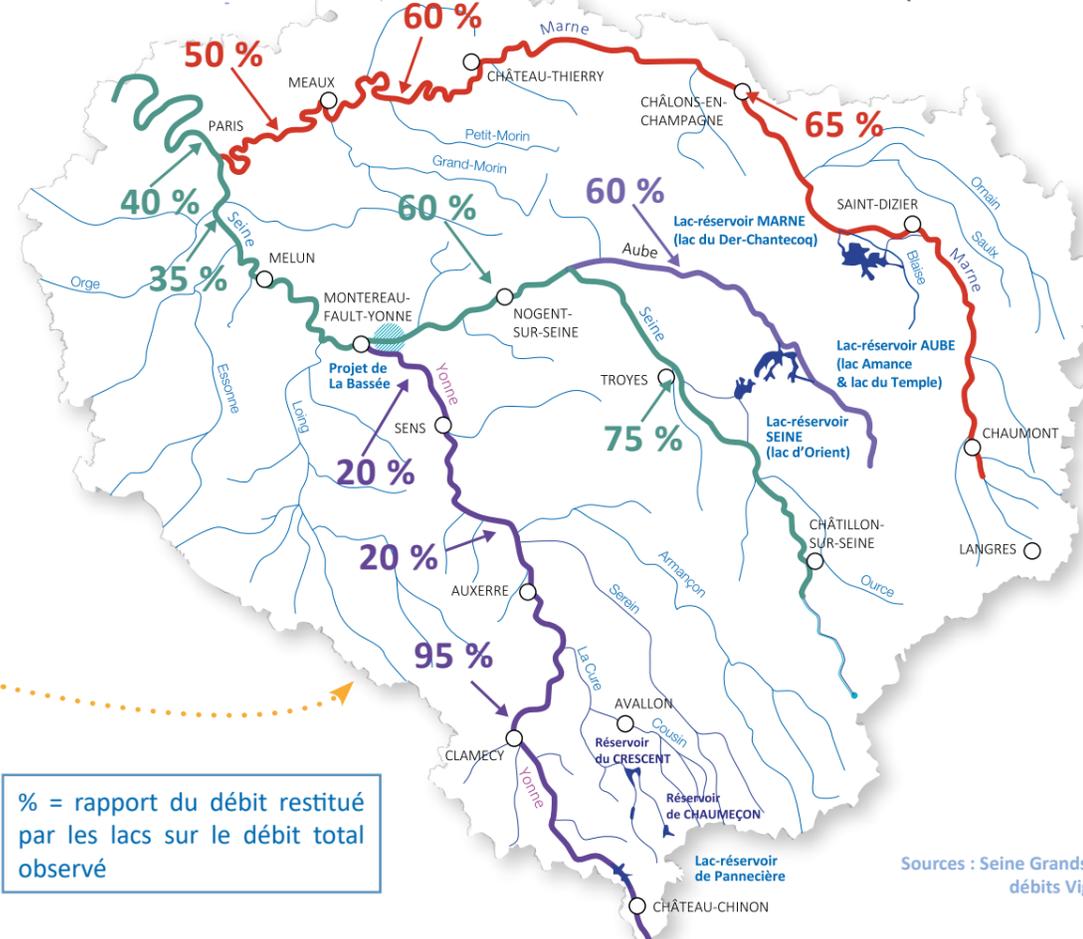
- 40 % du débit observé à Paris
- 50 % à 65 % du débit observé sur l'axe Marne
- 60 % du débit à Nogent-sur-Seine (Seine + Aube)
- Entre 20 % et 95 % du débit sur l'axe Yonne

Le mois de novembre 2021 marquant habituellement la fin du soutien d'étiage s'est caractérisé par des précipitations déficitaires. Le soutien d'étiage a alors été prolongé sur les quatre lacs-réservoirs au-delà de la date théorique du 1^{er} novembre, et jusqu'au 30 novembre depuis le lac Seine.

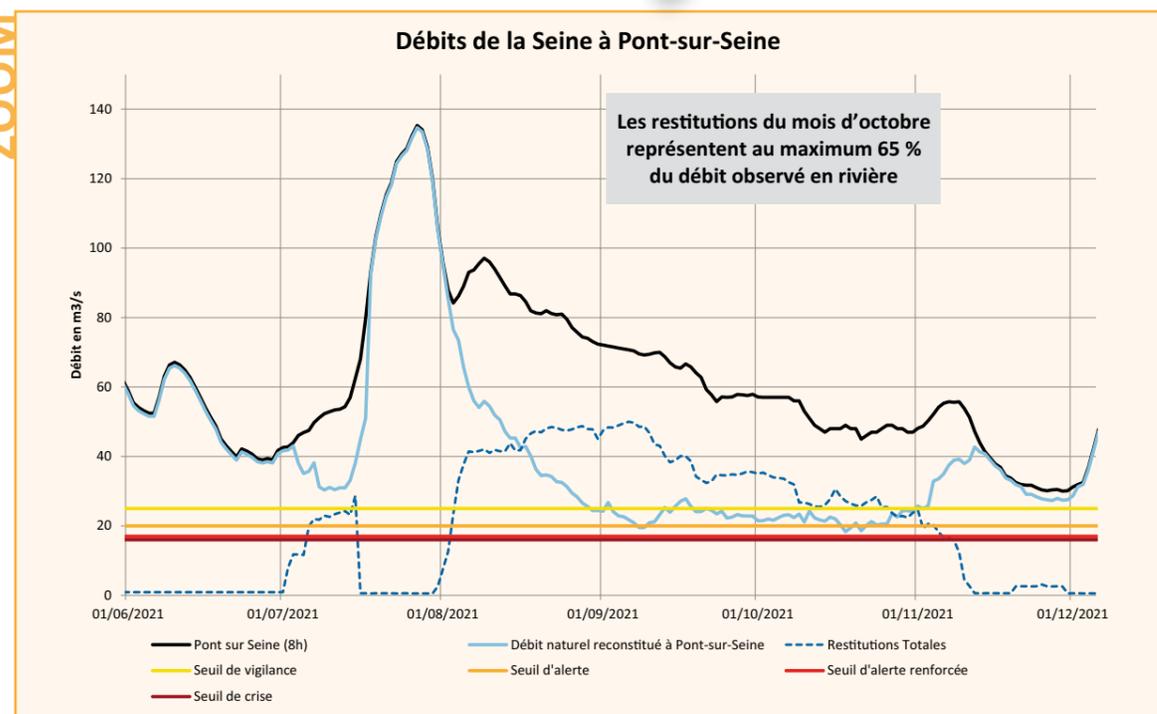


* Le soutien d'étiage consiste à restituer dans les rivières l'eau stockée dans les lacs-réservoirs pendant la saison hivernale, à partir du mois de juin. Cette phase de soutien d'étiage est renforcée au cours de l'été pour atteindre son maximum à partir du mois d'août (65 m³/s). Elle peut durer jusqu'à la fin octobre voir au-delà si cela s'avère nécessaire.

REPRÉSENTATION SCHEMATIQUE DE L'APPORT DES LACS-RÉSÉROIRS SUR LES AXES RÉGULÉS PAR LEUR ACTION (SEPTEMBRE 2021)



ZOOM

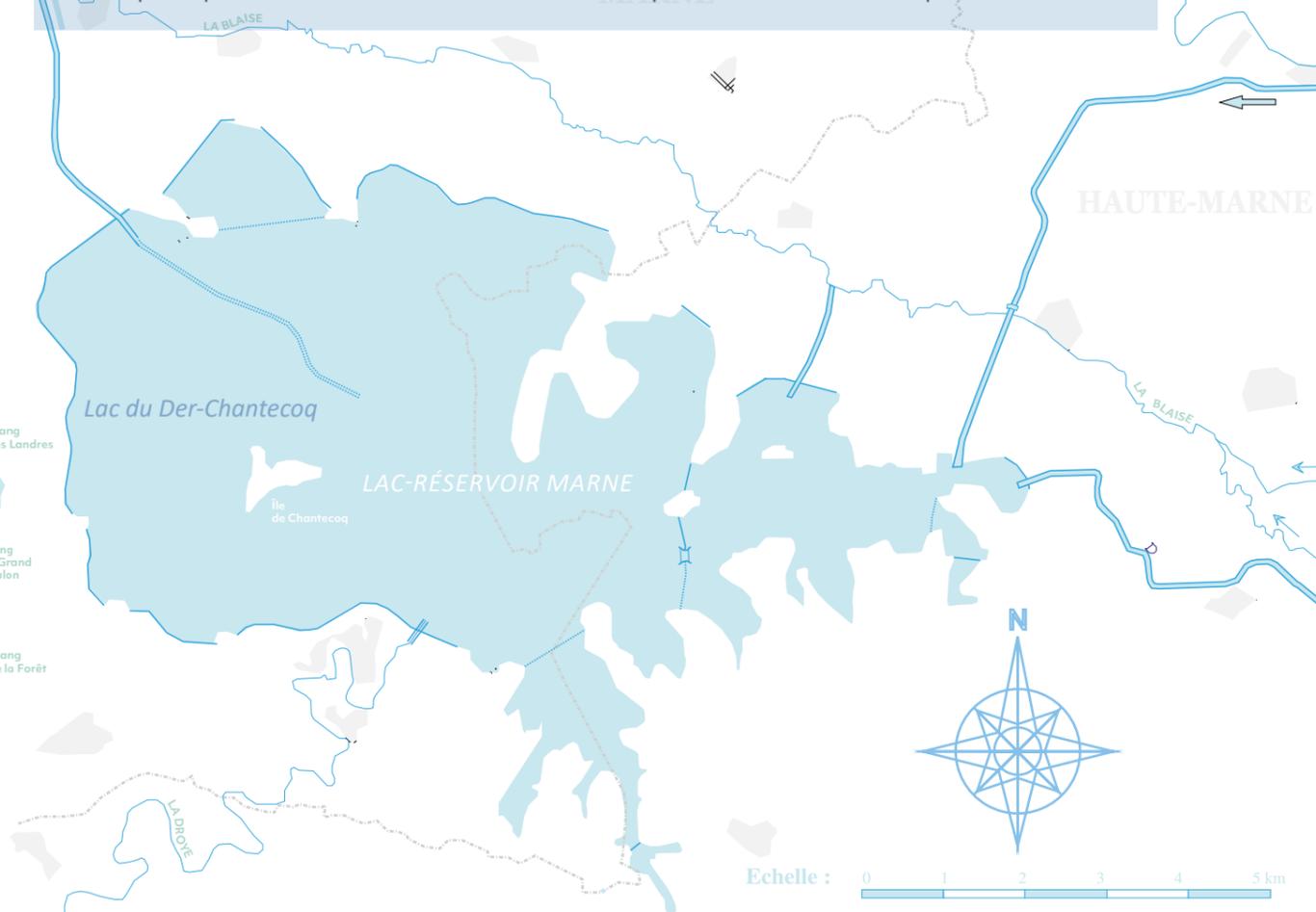


3 QUALITÉ DES EAUX

Seine Grands Lacs a lancé en 2021 une étude visant à redéfinir sa politique de suivi de la qualité de l'eau de ses quatre lacs-réservoirs. Cette étude comportait une première phase de diagnostic et d'analyse des données produites par l'établissement et l'Agence de l'Eau Seine Normandie depuis la mise en place des suivis.

L'analyse des données existantes montre une amélioration au cours des années de la qualité de l'eau de l'ensemble des lacs-réservoirs. Ces évolutions sont probablement à mettre en lien avec une amélioration globale des bassins versants concernés (meilleures pratiques agricoles, meilleure fonctionnalité des unités de traitement des eaux usées, ...).

Toutefois certains paramètres présentent des valeurs dégradées dues à la forte pression anthropique exercée sur le bassin. Certains sites nécessitent un suivi rapproché et la mise en place d'actions spécifiques visant à rétablir un fonctionnement optimal des cours d'eau et plans d'eau.



L'analyse des données récentes montre néanmoins un état écologique globalement moyen à bon sur les lacs.

La suite de l'étude a pour but d'accompagner Seine Grands Lacs dans la définition d'un nouveau cadre de suivi de la qualité de l'eau, en le conseillant sur les objectifs à poursuivre et les méthodes à mettre en place. Un audit du laboratoire interne de Seine Grands Lacs, en charge des prélèvements et analyses associés au suivi de la qualité de l'eau, sera conduit en 2022 pour assurer la bonne réalisation de ce suivi et mettre en place des procédures adaptées.

Étude sur l'incidence socio-économique et environnementale des étiages sévères à l'échelle du bassin amont de la Seine

ZOOM

Cette étude a été financée dans le cadre du contrat de partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'adaptation au changement climatique du bassin de la Seine et par le fonds européen de développement régional.

Elle a pour objectifs :

- d'améliorer les connaissances sur la vulnérabilité des principales activités liées à l'eau du bassin face au risque d'étiage sévère,
- d'évaluer l'incidence socio-économique des étiages, y compris en prenant en compte les évolutions probables liées au changement climatique global,
- de construire et d'évaluer des mesures d'adaptation et d'atténuation.



Amélioration des connaissances sur les étiages et les usages du bassin et évaluation de leurs incidences socio-économiques.

Une description de la dynamique de mise en place des étiages sévères ainsi que de leurs caractéristiques (durée, intensité, sévérité...) a été réalisée. A partir de cette analyse, 4 épisodes d'étiages sévères passés ont été sélectionnés - **1921, 1949, 1976 et 1991** - afin de pouvoir évaluer la vulnérabilité des usages présents sur le bassin ainsi que la gestion des lacs-réservoirs dans ces conditions extrêmes.

L'étude a démontré une pression forte sur les besoins en eau superficielle avec des activités économiques extrêmement dépendantes du débit et de la qualité des eaux de la Seine et de ses affluents. Le poids de l'ensemble des usages représente jusqu'à 30 % du débit naturel à l'échelle du bassin. Chaque usage possède cependant sa propre sensibilité vis-à-vis de la ressource en eau et des étiages.

Impacts socio-économiques et environnementaux des étiages sévères passés et futurs

L'étude souligne l'efficacité des règles de gestion des ouvrages : le soutien d'étiage permet en effet de réduire fortement le nombre de jours pendant lesquels le seuil de crise est atteint sur l'ensemble du bassin (voir figures page suivante). Cependant la vulnérabilité des lacs-réservoirs reste forte en cas de défaillance des ouvrages ou d'étiage très sévère (exemple de l'étiage de 1921 avec une période de retour de plus de 100 ans). Dans ces conditions extrêmes, la continuité des activités qui dépendent du soutien d'étiage peut être lourdement impactée avec un bilan socio-économique qui se chiffre à plusieurs milliards d'euros de pertes.

L'analyse des données du réseau qualité montre pour les principaux paramètres (oxygène dissous, nitrates et phosphores) un bon état des masses d'eau superficielles à l'aval des lacs-

réservoirs et globalement sur le périmètre de Seine Grands Lacs. Les problématiques majeures sont rencontrées en aval du périmètre de Seine Grands lacs et des rejets de l'agglomération parisienne, au niveau de la ville de Rouen. L'impact du changement climatique pourrait dégrader le bon état des masses d'eau superficielles mais celui-ci reste mineur par rapport aux effets liés aux activités humaines actuelles.

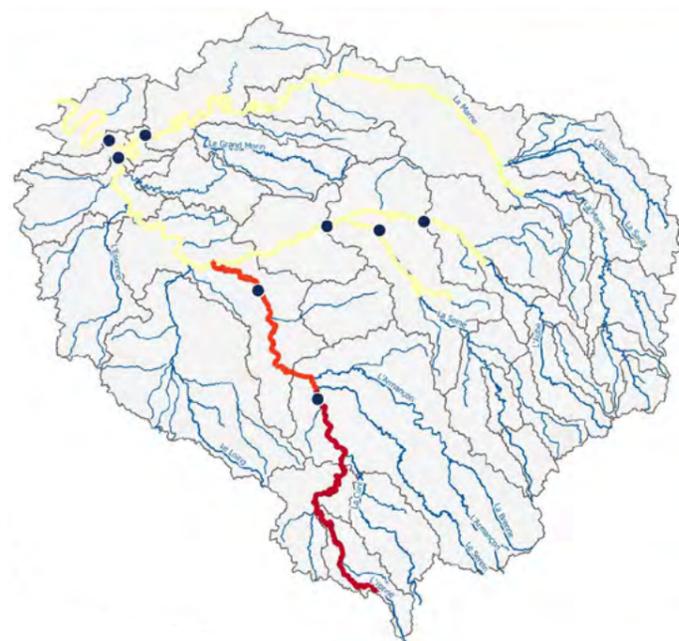
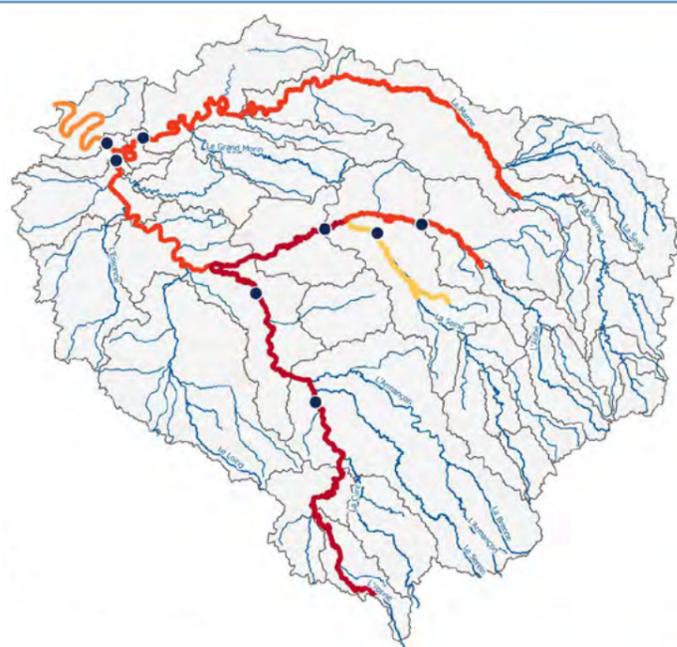
Propositions d'adaptation

Des pistes d'actions seront proposées afin d'améliorer la gestion des quatre lacs-réservoirs pour faire face à des étiages de plus en plus longs et sévères et à une demande croissante de nos besoins en eau. La restitution des derniers résultats de l'étude est prévue au printemps 2022.

Exemple de l'étiage de 1976

Cette cartographie illustre, pour l'étiage de 1976, la fréquence des situations de crise avec et sans soutien d'étiage à l'échelle du bassin. Cette représentation permet d'appréhender la vulnérabilité des usages face aux étiages sévères. Le soutien d'étiage permet de diminuer la fréquence des situations de crise sur l'ensemble du bassin et ainsi réduire la vulnérabilité des usages aux étiages sévères.

Fréquence des situations de crise **SANS** soutien d'étiage théorique



Fréquence des situations de crise **AVEC** soutien d'étiage théorique

Nombre moyen de jours sous le seuil de crise pour l'étiage sévère de 1976

Légende

- Sous-bassins
- Réseau hydrographique principal
- Rivières secondaires
- Stations "pilote"
- 6 jours ou moins
- De 7 à 19 jours
- De 20 à 49 jours
- De 50 à 99 jours
- Plus de 100 jours



LE 04/11/2021
SOURCES : eaucea Eco decision conseil en environnement

2



PRÉVENIR ET LIMITER LE RISQUE INONDATION

1 LES PROGRAMMES D' ACTIONS ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

Seine Grands lacs a pour but de faciliter à l'échelle du bassin Seine-Normandie la prévention des inondations, la gestion équilibrée de la ressource en eau, la préservation et la gestion des zones humides ainsi que l'élaboration et le suivi du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). L'action de l'établissement s'inscrit dans les principes de solidarité territoriale, envers les collectivités et le milieu associatif du domaine de l'eau.

PAPI d'intention du Bassin du Loing



Un bassin versant de plus de **4 000 km²**



Plus de **276 000 habitants**



266 communes



4 départements

(Seine-et-Marne, Loiret, Yonne et Nièvre) & **4 régions** (Île-de-France, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Grand Est)

Le 9 février 2021, le premier comité de pilotage post-labélisation du PAPI s'est tenu en présentiel à Ferrières-en-Gâtinais dans le Loiret. Cette instance fut l'occasion d'exposer aux élus et aux financeurs du programme le démarrage de l'étude globale du bassin-versant, de formuler des propositions de regroupements de marchés pour les axes 1 (pose de repères de crues) et 5 (diagnostics de vulnérabilité) du PAPI et de proposer des ateliers **EPISEINE** adaptés aux besoins des maîtres d'ouvrage. Ce fut aussi l'occasion de marquer le démarrage officiel du programme d'action par la signature de la Convention Cadre de Financement du PAPI par M. CASTRO, sous-préfet de Montargis et représentant de M. POUËSSEL, pré-

fet « pilote » du PAPI, de M. DIGEON, président de l'EPAGE du bassin Loing et de M. MOLOSSI, Président de Seine Grands Lacs. En dépit du contexte sanitaire, ce sont 35 acteurs, dont une moitié d'élus, qui se sont réunis à cette occasion. Dès lors, les partenaires engagés autour de ce programme mettent tout en œuvre pour réaliser :



L'année 2021 fut aussi celle de la préparation des groupements de commandes du PAPI. Cette démarche inédite dans un PAPI a été initiée par Seine Grands Lacs en vue de faciliter la mise en œuvre de 17 des 39 actions

du PAPI par la mutualisation des compétences et des moyens humains des partenaires engagés. Ainsi, 4 ateliers ont été organisés par Seine Grands Lacs et l'EPAGE afin de définir avec les 9 maîtres d'ouvrage concernés, les modalités de mise en œuvre de ces groupements et de produire collégalement les pièces nécessaires à la passation des marchés afférents.

Au 31 décembre 2021, 13 actions étaient en cours de réalisation, 23 sont en préparation. Ce bilan, positif, témoigne de l'accélération de la mise en œuvre du programme d'action et de la volonté de tous les partenaires d'en respecter le planning.

ZOOM

Lancement de l'étude hydrologique et hydraulique du bassin-versant du Loing par l'EPAGE du Loing
Projet « phare » du PAPI d'intention, cette vaste étude de 3 ans allie mesures de terrain et modélisation informatique pour un accroissement significatif de la connaissance sur la nature et la genèse de l'aléa de crue dans le bassin.



PAPI d'intention du Bassin du Loing

ET APRÈS ?

L'année 2022 sera une année charnière dans la mise en œuvre du PAPI d'intention du bassin du Loing. Outre la production des modèles hydrauliques et hydrologiques du bassin du Loing, cette année sera celle de la concrétisation des groupements de commandes du PAPI. Cette année se placera également sous le signe de la prévention des inondations puisqu'elle verra le lancement de l'extension du dispositif EPISEINE au bassin du Loing. Le premier trimestre 2022 devrait aussi voir le programme s'enrichir d'un nouveau maître d'ouvrage avec l'inscription de 2 actions de réduction de la vulnérabilité par la commune de Nemours dans le cadre d'un avenant simple au PAPI d'intention.

PAPI d'intention de la Marne, Vallage et Perthois



Un bassin versant de **800 km²**



Plus de **61 000 habitants**



3 départements (Haute-Marne, Meuse et Marne) & **1 région** (Grand Est)



1 lac-réservoir : Der-Chantecoq

À la suite de la labellisation devant les membres du Plan Seine, tous les partenaires engagés autour du programme d'actions ont signé la convention-cadre de financement le 28 octobre 2019, permettant la mise en œuvre de :



En 2021, Seine Grands Lacs et ses partenaires ont initié les actions suivantes :

- L'étude globale de synthèse des données hydrauliques, hydrologiques et des phénomènes de remontées de nappes.
- La définition d'une stratégie de préservation et/ou de restauration des zones d'expansions des crues (ZEC) par les services du **SMBMA** ;
- Le diagnostic de vulnérabilité territorial aux inondations par les services de la **CASDDB** ;
- L'élaboration d'une stratégie de communication, d'information et de sensibilisation au risque d'inondation par les services de la CASDDB ;
- La mise en œuvre de plans de repères de crues par les services de la CASDDB, par l'établissement d'un diagnostic initial de la couverture en repères de crues, et de panneaux pédagogiques des crues anciennes et récentes sur le bassin amont de la Marne ;
- La réflexion portant sur la faisabilité de mise en place d'un support de surveillance et d'alerte sur le bassin de l'Ornel par les services de la CASDDB ;
- L'accompagnement des collectivités dans l'élaboration et/ou la mise à jour des plans communaux de sauvegarde (PCS) par les services de l'État en Meuse, en réalisant des réunions d'information et de sensibilisation ;
- Enfin, le développement et l'extension du dispositif de sensibilisation EPISEINE sur le bassin amont de la Marne.



RÉUNIONS DE SENSIBILISATION PORTANT SUR LES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE, LES 28 SEPTEMBRE ET 06 OCTOBRE 2021

ZOOM

La « rénovation du peigne à embâcles de Saint-Dizier », en amont de la prise d'eau Marne du lac du Der-Chantecoq.



Objectif :

Dans le cadre de l'exploitation et de la gestion de l'ouvrage de prise d'eau Marne située à Saint-Dizier, Seine Grands Lacs souhaite rénover le peigne à embâcles situé en amont de l'ouvrage de prise d'eau afin d'une part d'optimiser les prises d'eau et donc améliorer les conditions d'écroulement des crues et la protection de Saint-Dizier en aval et d'autre part, de réduire la vulnérabilité du dispositif d'endiguement situé en amont du peigne à embâcles.

Enjeux :

L'ouvrage de prise d'eau Marne présente en partie amont, un dispositif d'endiguement de la rivière permettant d'éviter l'inondation des parties urbanisées de Saint-Dizier (quartier du Clos Mortier) lors des épisodes de crues. En crue, la rivière Marne charrie de nombreux corps flottants dont certains viennent colmater les grilles de l'ouvrage altérant ainsi son efficacité. Afin de réduire le volume de ces corps flottants au droit de l'ouvrage de prise d'eau, un peigne à embâcles a été installé en amont, sur la partie endiguée de la Marne, de sorte à stopper la progression en aval des corps flottants les plus gros.

PEIGNE À EMBÂCLES DE SAINT-DIZIER, EN AMONT DE LA PRISE D'EAU MARNE DU LAC DU DER-CHANTECOQ

Résultats :

Le diagnostic initial de l'état de la structure du peigne à embâcles, sur les aspects de stabilité, de solidité, de conformité des assemblages, a été mené par le cabinet ECOVEX. Au vu des différents diagnostics réalisés (stabilité, solidité, conformité des assemblages, ancrages au regard des plans de l'ouvrage), les préconisations de rénovation ont été formulées :

• Dépose et mise en décharge agréée de la structure métallique (structure actuelle déformée et amiantée)

• Conception et fabrication d'une nouvelle structure métallique

• Mise en place de la nouvelle structure sur de nouvelles fondations

PAPI d'intention de la Marne, Vallage et Perthois

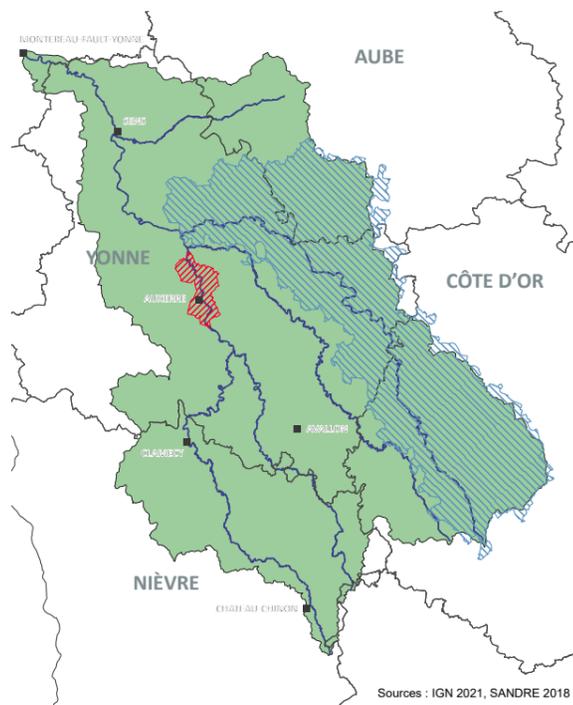
ET APRÈS ?

En 2022, les études de stabilité du génie civil devront permettre de définir la solution génie civil à retenir. Les études sur la structure métallique permettront de réaliser le dimensionnement de la nouvelle structure métallique. Cette dernière ne sera pas équipée d'une passerelle supérieure. Par ailleurs, les études de conception du nouveau peigne à embâcles suivront jusqu'au stade projet (PRO) avant une réalisation des travaux au cours de la première phase du PAPI complet, entre 2024 et 2026.

Programme d'Études Préalables (PEP) du bassin de l'Yonne

ZOOM

À la suite du nouveau cahier des charges du PAPI 3 version 2021 du ministère de la Transition écologique, les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention deviennent des Programmes d'Études Préalables (PEP).



PAPI Armançon
 Villes principales
 Yonne et affluents
 Départements
 TRI Auxerre
 Bassin Yonne = PEP

En 2021 et conformément au nouveau cahier des charges PAPI 3, le PAPI d'Intention du bassin de l'Yonne est devenu le Programme d'Études Préalables (PEP) du bassin de l'Yonne.

Quelques caractéristiques du bassin de l'Yonne :



Un bassin versant de près de **11 000 km²**



Plus de **434 000 habitants**



735 communes



5 départements (Aube, Côte-d'Or, Nièvre, Seine-et-Marne, Yonne) & **3 régions** (Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Île-de-France)



1 lac-réservoir : Pannecière

En cours d'élaboration depuis décembre 2019, le PEP du bassin de l'Yonne a connu une année importante dans sa constitution avec notamment la co-construction de son programme d'actions. En bref, les étapes clés de l'année 2021 :



À ce stade, le programme d'actions représente :

24
maîtres d'ouvrages :
Syndicats Mixtes,
Collectivités, Services
de l'Etat, Gestionnaires
d'ouvrages

69
actions
(dont 9 portées par
Seine Grands lacs)

4 782 000 €
de coût global
prévisionnel
(assiette
subventionnable)

plus de **55 %**
de taux
de financement
global

PEP du bassin l'Yonne

ET APRÈS ?

Les échéances à venir pour l'année 2022 :

- 30 mars 2022 : Conférence territoriale de lancement de la consultation du public
- 30 mars au 30 avril 2022 : Consultation du public
- Juin à août 2022 : Instruction du dossier de candidature
- Septembre à décembre 2022 : Signature de la Convention-Cadre de financement

PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes 2023-2029



Un bassin versant
de plus
de **3 000 km²**



Plus de
12 millions
d'habitants



Plus de
500
communes



7 départements
(Paris, Seine-et-Marne, Yvelines,
Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-
Denis, Val-de-Marne) & **1 région**
(Île-de-France)

La bonne gestion et la réhabilitation des ouvrages existants, complétées par la construction de nouveaux ouvrages (La Bassée), ne suffiront pas à empêcher la survenue sans dommage d'une crue de type janvier-mars 1910. Aussi, toutes les actions qui font partie intégrante des différents axes des PAPIs (sensibilisation, réduction de la vulnérabilité, travail sur les ZEC, etc.) doivent être engagées au sein du bassin de risque en complément à ces travaux.

Avec cet objectif, Seine Grands Lacs s'est engagé dès la mi-2020 dans l'élaboration d'un nouveau PAPI qui s'étendra sur la période 2023-2029.

Ce nouveau programme permettra de poursuivre le travail engagé lors du 1^{er} PAPI, de continuer à fédérer les acteurs actuels et d'intégrer de nouveaux maîtres d'ouvrage à l'échelle du bassin de risque francilien, dans un contexte **GEMAPI** désormais plus stabilisé.

À ce stade, la mobilisation des maîtres d'ouvrage est une réussite puisque plus de 50 maîtres d'ouvrages travaillent à rédiger des actions et préparent des délibérations pour s'inscrire dans le programme. Il importe désormais de conforter la volonté de ces acteurs et d'obtenir leur adhésion définitive afin de faire de ce PAPI un succès politique et concret pour la prévention du risque à l'échelle du territoire francilien.

Ce programme d'actions se compose :

20

intercommunalités
situées le long de la
Seine ou la Marne en
Île-de-France

7

syndicats,
3 départements
et 20 communes.

300

actions

plus de **100***

millions d'euros
dont les 3/4 sont
des travaux

3

principaux maîtres d'ouvrages :



42 millions € HT



23 millions € HT



20 millions € HT
dont 75 % en Investissement

* Ordre de grandeur financier

Calendrier

Seine Grands Lacs dispose du retour d'expérience du montage récent de 5 dossiers PAPI. Les principales étapes qui restent à mener sont :



Un PAPI en cohérence avec les enjeux

i Afin d'intégrer l'ensemble des tronçons de la Seine et de la Marne franciliennes ainsi que les petits affluents, le périmètre du PAPI 2023-2029 sera étendu à l'aval.

Le premier enjeu du prochain PAPI est la **bonne intégration des acteurs** GEMAPIENS (EPCI, syndicats). Ces acteurs, dont bon nombre sont nouvellement compétents et non experts à ce stade, vont pouvoir obtenir des aides financières substantielles relatives notamment aux études et travaux sur les digues et systèmes d'endiguement. Il est à noter que **Seine Grands Lacs accompagne les différents maitres d'ouvrages** intéressés par la thématique « système d'endiguement » par des prestations d'expertises, en tant que garant de la pertinence et de la cohérence des actions du programme.

Il apparaîtrait intéressant **d'impliquer dans ce programme des opérateurs** qui n'y sont généralement pas associés ou qui le sont peu : RATP, APHP, ENEDIS ou d'autres opérateurs de réseaux sont autant d'entités opérationnelles qui ne sont pas éligibles aux subventions du **FPRNM** mais qui assurent des missions essentielles, imbriquées les unes dans les autres, utiles pour la réduction de la vulnérabilité du territoire. Ces acteurs pourraient à ce titre inscrire au PAPI les actions qu'ils portent et être associés au comité de pilotage annuel.

Le second enjeu du PAPI pour Seine Grands Lacs est de continuer à **déployer les actions les plus emblématiques** pour répondre aux besoins de ce bassin de risque : le dispositif global EPISEINE, qui a vocation à informer et préparer les multiples acteurs à la survenue d'une inondation, les actions relatives à la connaissance des aléas et des enjeux, et celles en lien avec l'optimisation des zones d'expansion de crue et à porter la maîtrise d'ouvrage de La Bassée...

PAPI de Troyes et du bassin de la Seine supérieure



RETROUVEZ L'ATELIER « GESTION DE CRISE » DU 25 NOVEMBRE 2021 À TROYES PAGE 29

Projet de La Bassée : les travaux préparatoires sont lancés !

Piloté par Seine Grands Lacs, ce projet consiste à aménager un espace endigué de 360 hectares capable de contenir 10 millions de m³ en cas de crue majeure de la Seine.

Grâce à la construction d'une station de pompage et d'une digue longue de 7,8 km, sur le territoire de Balloy, Châtenaysur-Seine, Égligny et Gravon.

Le projet poursuit un objectif de **reconquête de la biodiversité**, par la **valorisation écologique d'une zone humide exceptionnelle**. 5 zones sont concernées, sur lesquelles sera reconstituée une mosaïque d'habitats typiques de la vallée alluviale de La Bassée (annexes hydrauliques de la Seine, milieux herbacés humides, milieux ouverts herbacés secs et boisements alluviaux).

Les premiers travaux préparatoires ont débutés en 2021 : **des opérations de défrichement** indispensables à l'aménagement de la digue et **des opérations d'éradication de la renouée du Japon**, plante à l'origine d'une baisse de la biodiversité locale, et qui exerce une forte compétition sur les autres plantes.



LE DÉFRICHEMENT

Pour libérer l'espace qui accueillera la digue et la station de pompage, des opérations de défrichement ont été menées. Elles concernaient des espèces d'arbres non nobles (saules, peupliers, cornouillers et pruneliers).

● **La mise en œuvre des mesures de protection environnementale.**

Avant l'installation du chantier, les habitats naturels sensibles et les lieux de vie des amphibiens sont protégés grâce à des barrières spécifiques.

● **Le débroussaillage** des buissons et bosquets.

● **L'abattage et le dessouchage des arbres dans le strict respect des espèces animales.**

Les arbres appelés « arbres-gîtes », accueillant notamment des chauvessouris font l'objet d'une coupe spécifique : les bois pouvant accueillir ces animaux sont soigneusement coupés et descendus progressivement au sol avec une corde. Ils sont maintenus en place pendant 1 à 2 nuits pour permettre aux chauvessouris de s'en échapper. Ces arbres seront coupés en dehors de la période d'hibernation des chauves-souris pour leur permettre d'aller chercher un nouveau gîte en journée.

● **La valorisation**

L'ensemble des arbres seront valorisés selon leur nature et leur potentiel de valorisation : bois de chauffage, connaître une seconde vie dans la construction de meubles, d'habitats, etc.

● **Le nettoyage et la remise en état des terrains** pour la réalisation des travaux de construction de la digue et de la station de pompage.





La renouée du Japon est une plante classée « espèce exotique envahissante ». Elle pose un problème écologique important en entraînant la disparition de la flore locale essentielle à l'équilibre de la biodiversité.



Ses racines, appelées rhizomes, sont étendues et profondes. Elles sécrètent des toxines nocives pour les autres plantes et permettent ainsi à la renouée de se répandre rapidement. Elle se disperse particulièrement vite dans les milieux humides dont le sol est riche en minéraux, tels ceux de la vallée de La Bassée. Pour restaurer la biodiversité locale sur les zones où elle s'est implantée, et pour éviter qu'elle ne se propage encore davantage à l'occasion des travaux, Seine Grands Lacs a mené des travaux d'éradication de la plante :

Comment ?

- La fauche de la partie aérienne de la plante.
- Le traitement de la partie souterraine de la plante par criblage-concassage, traitement à la chaux ou par la méthode du grillage « auto-étouffement »
- Les travaux de « génie végétal »

Ils consistent en la végétalisation des terres traitées. Des graines et plants de variétés, des milieux naturels avoisinants, seront semés et plantés : herbacés, héliophytes, jeunes plants forestiers et saules. Cette végétalisation n'est qu'un premier pas ! La nature fera le reste du travail par elle-même, avec l'apport de graines et de fragments de plantes par le vent et les animaux, permettant ainsi l'implantation de nouvelles espèces locales.



2 GESTION DE CRISE : IDENTIFIER ET RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

La prévention des risques naturels, et plus particulièrement des inondations, constitue le cœur de métier de notre établissement. Tous les jours, grâce à l'action des lacs-réservoirs et l'animation des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), Seine Grands Lacs œuvre sur cette thématique.

Le maintien en conditions opérationnelles d'un dispositif

L'année 2021 a permis la finalisation d'un plan de gestion de crise. Ce document structurant à destination des dirigeants de l'établissement permet de cibler les pre-

mières actions à réaliser en cas de crise. Il formalise également l'organisation d'une cellule de crise décisionnelle. Le rôle de cette cellule de crise est de propo-

ser une stratégie, d'arbitrer les grandes décisions de l'urgence et d'assurer une bonne communication avec les élus, les agents, les médias et le grand public.

ZOOM

L'exercice de crise : un moyen de tester cette planification

Le mercredi 13 octobre 2021, a été organisé un exercice de gestion de crise. Le scénario concocté spécifiquement pour l'exercice a commencé par une mise en situation de type « crue inondation », suivie d'un événement inattendu, qualifié de « sur crise » lié à un accident sur un **dégrilleur**.

Répartis en différentes fonctions, les participants à l'exercice ont dû traiter des enjeux relatifs à la stratégie d'exploitation des ouvrages, à la communication ainsi qu'aux relations internes et externes avec les élus, l'Etat et les collectivités territoriales.

Cet exercice réalisé sur une partie de la matinée a permis de tester la solidité des procédures du **Plan de Continuité d'Activité (PCA)**, du **Plan de Gestion de Crise (PGC)** et la réactivité des participants.

Le retour d'expérience a souligné la crédibilité du scénario proposé, la bonne réactivité et l'anticipation des participants ainsi que l'utilité de ces exercices pour renforcer l'efficacité de la cellule et des procédures définies par le PCA et le PGC.

Un travail qui se poursuit en 2022...

Pour être efficaces, les entraînements à la gestion de crise doivent être réguliers. Une nouvelle action d'entraînement sera ainsi prévue pour l'année 2022 et se verra plus ambitieuse qu'en 2021. Un nouveau format sera testé afin d'y associer plus de participants, notamment au sein des territoires, et ainsi garantir la réactivité de l'établissement en cas d'événements majeurs.



PAPI de Troyes et du bassin de la Seine supérieure

Le 25 novembre 2021, à Troyes, s'est tenu un atelier de mise en situation pour gérer une crise liée à une inondation. Cet atelier de sensibilisation à la prévention des inondations a permis à des acteurs du territoire du bassin versant de la Seine supérieure, notamment les élus et techniciens de com-

munes, de Troyes Champagne Métropole, de la DDT, des agents du SDIS, de se former sur les nouveaux outils proposés par Seine Grands Lacs pour favoriser la coopération et l'information sur le risque de ce territoire séquanien. L'objectif de l'exercice est, d'une part, de proposer aux participants un entraînement pratique de mise en situation avec des outils opérationnels qu'ils pourront transposer dans leurs structures respectives, et d'autre part, leur montrer tout l'intérêt de s'exercer à

faire face à une crise dont la gestion dans la sérénité ne s'improvise pas.

Cette simulation de crise fictive, mais basée sur un scénario réel, vise à promouvoir la répétition d'entraînements dans les communes, pour améliorer l'opérationnalité des Plans communaux de sauvegarde, mieux se coordonner entre les différents niveaux de la force publique et montrer l'intérêt de ce type de démarche.

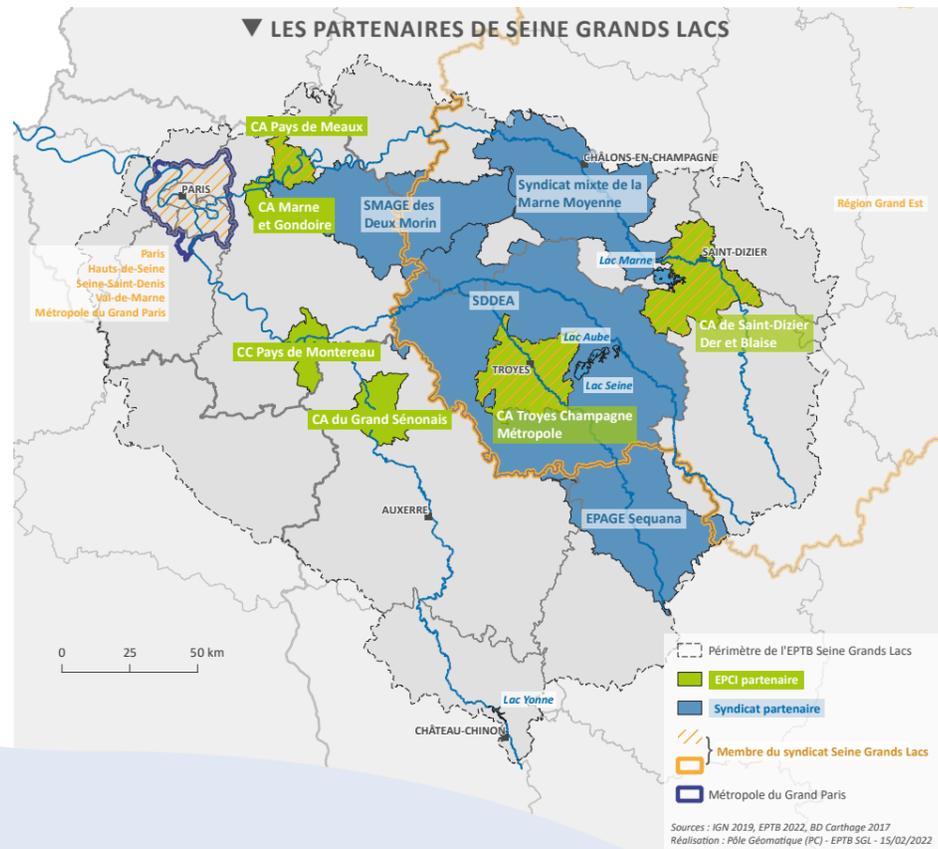


3 LA CELLULE D'ACCOMPAGNEMENT : ANIMATION, COORDINATION, INFORMATION ET CONSEIL

Trois nouvelles conventions avec les partenaires locaux, ce qui porte à 10 le nombre de membres de la Cellule d'accompagnement

L'accompagnement aux « diagnostics territoriaux de vulnérabilité aux inondations » et la mise en œuvre du « Décret Digues »

L'élaboration du projet de convention 2022-2024



QUESTIONS À JANIQUE VALY, CHARGÉE DE PRÉVENTION DES INONDATIONS PAR L'ÉVALUATION DE LA VULNÉRABILITÉ TERRITORIALE ET COORDINATRICE DE LA CELLULE D'ACCOMPAGNEMENT

En quoi consiste le diagnostic de vulnérabilité aux inondations ?

Le diagnostic territorial de vulnérabilité aux inondations constitue une aide à la décision par la caractérisation des forces et des faiblesses du territoire au regard du risque, préalable indispensable à toute démarche ultérieure de prévention des inondations à l'échelle d'un territoire exposé et, notamment, à la définition d'un « Système d'endiguement » prescrit par le Décret Digues.

Comment Seine Grand Lacs réalise ce diagnostic ? En quoi les diagnostics de l'établissement sont-ils novateurs ?

Seine Grand Lacs a développé une approche novatrice de diagnostic territorial de vulnérabilité aux inondations en s'appuyant sur le Référentiel National de Vulnérabilité, ainsi que sur la méthode REVITER. Au-delà de l'association large des acteurs du territoire, la nouveauté vient également de l'intégration des phénomènes de ruissellement en plus de ceux de débordements et de remontées de nappes. En effet, Seine Grand Lacs souhaitait pouvoir mesurer l'exposition des communes aux risques d'inondation par ruissellement conformément au Cahier des charges des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Cet aléa, bien que méconnu, est en effet un phénomène récurrent ; plusieurs arrêtés de catastrophe naturelle sont enregistrés chaque année sur le territoire d'intervention de Seine Grand Lacs.

Quelle est la finalité de ces diagnostics ?

Cette méthode innovante et concertée permet d'aboutir à un diagnostic partagé avec les élus et les acteurs locaux. Cela permet la définition de mesures de réduction de leur vulnérabilité territoriale et fonctionnelle (habitats, infrastructures et réseaux, services publics, entreprises, industriels, exploitations agricoles...) réalistes, efficaces et adaptées aux moyens de la collectivité.

Avez-vous des exemples ?

Concrètement en 2021, les études de diagnostics territoriaux des Communautés d'Agglomérations du Pays de Meaux et de Marne et Gondoire se sont achevées par l'élaboration de Plan d'Actions de différentes natures (pose de repères de crues, diminution du ruissellement, cahier des charges « constructions résilientes », sécurisation d'un poste électrique, etc.). Celui de la Communauté de Communes du Pays de Montereau sera terminé à l'été 2022. Ces diagnostics vont également servir de support à la réalisation d'un guide méthodologique pour les EPCI qui voudraient se lancer dans ce type de démarche.

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier-Der et Blaise élabore, elle aussi, son diagnostic dont l'achèvement est prévu à l'automne 2022.

Quant à la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais, le diagnostic de territoire devrait débuter courant 2022.



Parlez-nous du « Décret Digues » ...

Dans un contexte technique et réglementaire complexe et évolutif du Décret Digues de mai 2015, Seine Grand Lacs assure un accompagnement personnalisé de ses partenaires - opérateurs en charge de la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) dans la définition et la déclaration de leurs systèmes d'endiguements et/ou leurs aménagements hydrauliques, au travers de notes

techniques, administratives et juridiques et de rencontres ciblées en fonction des besoins et de l'avancement des investigations de chacun des partenaires. La Communauté d'Agglomérations de Marne et Gondoire a initié des études nécessaires à la déclaration de leurs systèmes d'endiguements et leurs aménagements hydrauliques. La Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier-Der et Blaise

et le Syndicat Mixte de la Marne Moyenne ont lancé leur marché portant sur la préfiguration de système d'endiguement potentiel avec une première étape de recensement des ouvrages. La Communauté d'Agglomérations du Pays de Meaux et le SDDEA ont commencé des investigations en interne afin de répertorier les ouvrages présents sur leur territoire.



Les conventions de partenariats 2022-2024 comprendront également les thématiques suivantes :

- 1 Diagnostic de vulnérabilité territoriale aux inondations et aux étiages ;
- 2 Accompagnement à la mise en œuvre du Décret digues ;
- 3 Appui méthodologique et formation des collectivités à la gestion de crise (PCS, PICS) - Formalisation d'exercices de gestion de crise à petite échelle à destination des communes, des EPCI à fiscalité propre et des établissements publics (action PAPI et hors PAPI).
- 4 L'information sur les débits des cours d'eau ;
- 5 L'extension de la plateforme collaborative EPISEINE relative aux risques inondation ;
- 6 La formation des acteurs et le partage de connaissances ;
- 7 Les études portées à la connaissance ;
- 8 L'accompagnement des communes dans la pose de repères de crues.

4 ZONES D'EXPANSION DES CRUES (ZEC)

L'action consacrée à la « préservation, restauration et gestion des champs d'expansion de crue et des zones humides et, par extension, à la valorisation des infrastructures vertes dans la gestion globale du risque inondation sur le bassin amont de la Seine » est financée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le cadre du contrat de partenariat pour l'adaptation au changement climatique du bassin amont de la Seine.

Depuis 2019, les comités locaux sont le siège de la concertation locale en vue de co-construire des projets de territoire. En fonction des particularités et des opportunités locales, les comités locaux associent les chambres d'agriculture et/ou syndicats de la profession agricole, les EPCI et communes du périmètre, les associations, les agriculteurs locaux, les gestionnaires des parcelles concernées, les services de l'état, des financeurs, etc.

En 2021, les réunions des comités locaux ont eu lieu les :

14 octobre 2021 pour le territoire Marne amont	9 novembre 2021 pour le territoire du Loing amont	16 novembre 2021 pour le territoire Vanne & Yonne	2 décembre 2021 pour le territoire de la Seine amont	4 janvier 2022 pour le territoire de la rivière Ecole.
---	--	--	---	---

Compte tenu des objectifs communs et des relations étroites entretenues avec les chambres d'agriculture tant sur le volet concernant l'élaboration d'un outil géomatique qui fait écho à l'Observatoire des Terres Agricoles Inondées porté par la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France que sur le volet de la co-construction de projets de territoires, six conventions de partenariat ont été signées en 2021. Elles concernent les structures représentant les territoires pilotes ainsi que les chambres d'agriculture présentes sur ces territoires pilotes (les Chambres d'Agriculture du Loiret, de l'Aube, de la Haute-Marne, de la Côte d'Or, de l'Yonne et la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France).

En 2021, des réunions d'échanges techniques avec l'ensemble des parties prenantes ont abordé les thématiques suivantes :

- les ZEC et les obligations réelles environnementales (18 mai 2021) ;

- les ZEC et les paiements pour services environnementaux (16 juin 2021).

En plus du suivi technique des projets de territoires, les ateliers de 2020 ayant soulevé le manque de moyens financiers de certaines structures, Seine Grands Lacs a :

- Aidé les territoires à répondre à des appels à projets (le Syndicat Mixte de la Vanne et de ses Affluents a été lauréat de l'appel à projet de l'Agence de l'Eau Seine Normandie « agriculture et changement climatique ») ;
- Créé un appel à projet pour financer des travaux de restauration de ZEC (7 projets retenus pour 100 000 euros de budget).

Parmi les 7 projets retenus, les deux chantiers ci-dessous ont été réalisés en 2021 et ont bénéficié d'un soutien technique et financier de Seine Grands Lacs.

CRÉATION D'UNE ZEC SUR L'ORNEL À CHANCENAY (SMBMA) ►

RESTAURATION D'UNE ZEC AU LIEU-DIT "CARRÉ ROUGE" À VILLARS-SANTENOGE (EPAGE SEQUANA) ►



3

GÉRER LES OUVRAGES HYDRAULIQUES

La direction s'appuie sur trois services (le service gestion des ouvrages, le service sécurité et sûreté, le service valorisation et modernisation) et leurs plus de soixante-dix agents dont l'activité pour l'année 2021 est présentée ci-après.

L'année 2021 aura aussi permis à la direction de porter à son terme la réflexion sur deux projets transversaux qui seront mis en œuvre en 2022, à savoir le déploiement de la **GMAO** pour toutes les unités de la direction, et l'installation d'un contrôle commande pour le site du barrage de Pannecièrre.

1 SERVICE SÉCURITÉ ET SÛRETÉ

Le service sécurité et sûreté organise les activités de contrôle interne des ouvrages hydrauliques, des ponts et passerelles, des bâtiments et des équipements, des véhicules et des engins de travaux composant le parc confié à la direction des aménagements hydrauliques. Il est garant de la conformité de l'ensemble de ces installations et équipements au regard de la réglementation en vigueur dont il rend compte périodiquement auprès des instances régaliennes et organismes de contrôle.

Les barrages et canaux :

Le patrimoine de Seine Grands Lacs comporte 40 km de barrages, 66 km de canaux et un grand nombre d'installations techniques. En 2021, le suivi de ce patrimoine a notamment été assuré au moyen des inspections visuelles, de la collecte et de l'analyse de mesures d'auscultation (nivellement, déplacements, pression au sein des ouvrages et dans leurs fondations, débits de fuite, ...).

Les inspections réalisées sur chacun des 4 lacs réservoirs par les services en charge du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques (DREAL Grand Est et DREAL Bourgogne Franche Comté), ont conclu à l'entretien et à la surveillance efficaces menés par l'exploitant.

Les ponts :

Seine Grands Lacs est propriétaire de 87 ponts et passerelles. Une inspection détaillée est réalisée périodiquement pour chacun de ces ouvrages. En 2021, 22 ouvrages ont été inspectés à ce titre, mobilisant pour cela des moyens spécifiques selon les contraintes : nacelle négative ou barque.

Vérifications périodiques :

Les engins et les équipements associés aux ouvrages font l'objet de vérifications périodiques : appareils et accessoires de levage, équipements de protection individuels, électricité, équipements de protection contre l'incendie, portes et portails,...



En 2021, les essais ont été réalisés et plus de 400 rapports ont été émis et pris en charge.

◀ INSPECTION DÉTAILLÉE AU MOYEN D'UNE NACELLE NÉGATIVE

2 SERVICE GESTION DES OUVRAGES

Le service gestion des ouvrages pilote l'exploitation des aménagements hydrauliques actuellement en service (Marne, Aube, Seine et Pannecière) et œuvre à l'intégration du cinquième ouvrage dans le périmètre de ces aménagements. Il prend appui pour cela sur cinq unités d'exploitation réparties sur les territoires et coordonne par ailleurs la maintenance et la logistique des ouvrages hydrauliques.

Exploitation des ouvrages

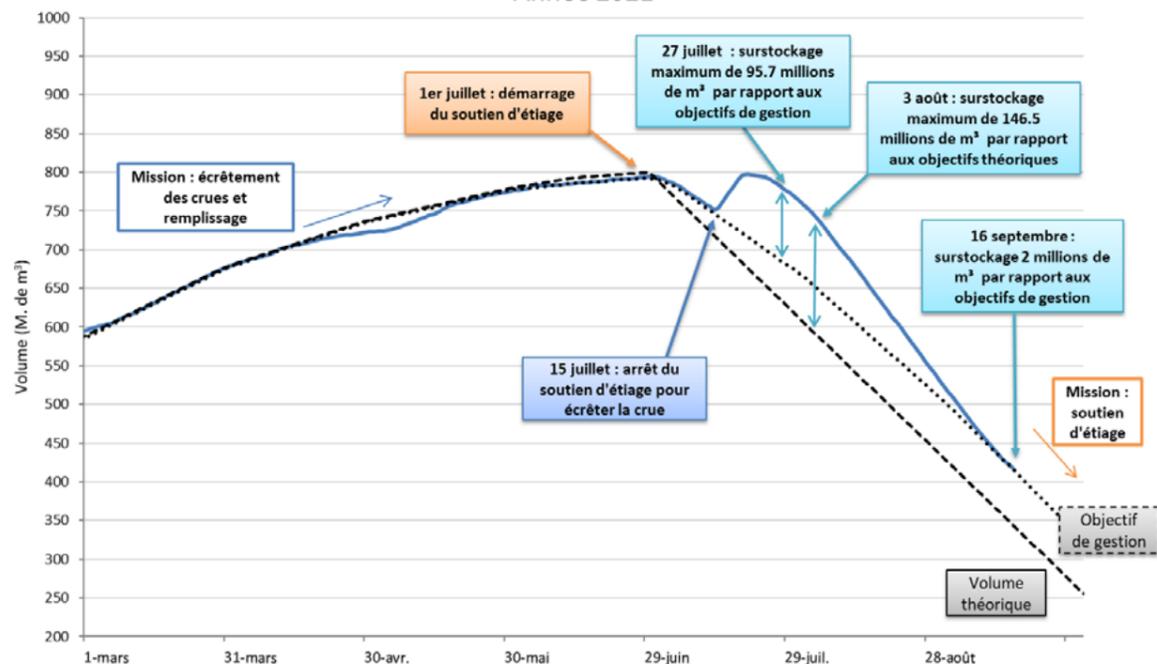
Cette année 2021 a été marquée par une crue d'été (juillet), crue rarissime au regard de la période à laquelle elle s'est produite. Alors que les ouvrages de Champagne affichaient un taux de remplissage de 100 % et que le soutien d'étiage venait tout juste de commencer, les fortes pluies des 13 et 14 juillet ont engendré une hausse importante des débits en rivière, et en particulier de la Marne. Ces fortes pluies ont conduit l'exploitant à stopper les restitutions qui avaient débuté, conformément aux objectifs COTECO, le 1^{er} juillet et à remettre en fonctionnement les ouvrages de prise afin d'écrêter la crue.

Cette crue a conduit au plein remplissage (cote exceptionnelle) de l'ouvrage Marne et au plein remplissage (cote d'exploitation) de l'ouvrage Aube.



▲ ESSAI DE LEVAGE DANS LE CADRE D'UNE VÉRIFICATION PÉRIODIQUE

Volumes cumulés des lacs Marne, Seine, Aube et Pannecière
Année 2021



Entretien des ouvrages

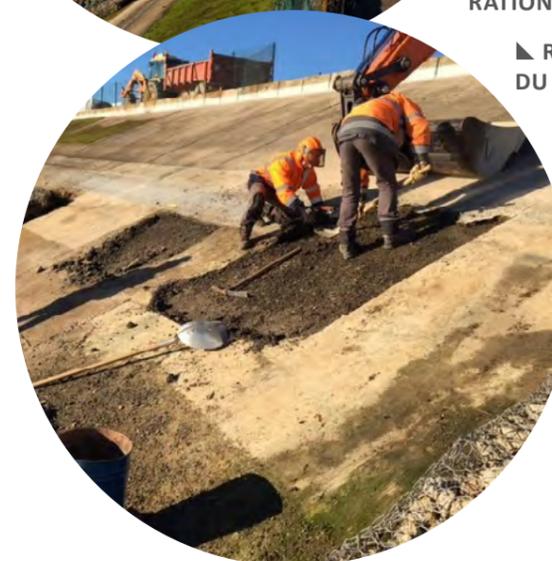
La période estivale a été marquée par des conditions météorologiques favorables au développement de la végétation (alternance de pluies et chaleurs) qui ont conduit les équipes d'entretien à se mobiliser sur les travaux de broyage, plusieurs fois pendant cette période, pour assurer la qualité des contrôles visuels de nos ouvrages intéressant la sécurité publique, mais également sur l'ensemble des emprises (tailles des haies, désherbages mécaniques, thermiques et manuels, tontes ...).



2021 a également été consacrée à la réparation d'une partie du parement du barrage de Radonvilliers sur le lac réservoir Aube, gérée en interne par les équipes de l'Unité d'Exploitation et les agents des Activités Spécifiques et Logistiques. Ce désordre (arrachement de la couche protectrice en béton bitumineux du parement) avait été constaté lors des inspections visuelles au printemps 2021 et avait fait l'objet, en urgence, d'une protection provisoire en matelas pierreux afin de ne pas perturber le remplissage du lac. A la faveur de la vidange du lac, les équipes se sont mobilisées, courant novembre, pendant deux semaines pour réparer ce désordre d'environ 15 m² et conforter le parement de part et d'autre de la réparation sur une soixantaine de mètres linéaires.

▼ DÉPOSE DES MATELAS PIERREUX MIS PROVISOIREMENT POUR RÉPARATION TEMPORAIRE COURANT AVRIL 2021

▲ RÉPARATION D'ENVIRON 15 M² DE LA COUCHE SUPERFICIELLE DU BÉTON BITUMINEUX. MISE EN ŒUVRE D'UN BÉTON FIBRÉ



POSE D'UNE SOIXANTAINÉ DE MÈTRE LINÉAIRE DE MATELAS EN PRÉVENTIF ▶

Sur le lac réservoir Seine, une expertise menée en externe sur la vanne « jet creux » de la restitution, a mis en lumière le besoin de réaliser un nettoyage et le changement des joints. Cette opération a rassemblé les collègues de l'Exploitation, de la Maintenance et des Activités Spécifiques, qui ont fait preuve de polyvalence et de réactivité pour que la vanne retrouve son étanchéité et une fonctionnalité complète sur toute sa course.



▶ **CRÉATION D'UN PONTON EN INTERNE POUR ACCÉDER ET TRAVAILLER EN SÉCURITÉ SUR L'OUVRAGE**



◀ **NETTOYAGE DE LA PARTIE FIXE (DÉPÔT DE ROUILLE, RÉSIDUS DE L'ANCIEN JOINT), PUIS REMPLACEMENT PAR UN JOINT NEUF**

3 SERVICE VALORISATION ET MODERNISATION

Le service valorisation et modernisation pilote la programmation des opérations pluriannuelles d'investissement menées au titre de la régénération des ouvrages, de la réhabilitation et de la modernisation des installations. Il organise, élabore et met en œuvre les marchés accords-cadres de fournitures et de prestations de service. Le service porte la conception des projets (en interne ou externe), rédige et publie les marchés de travaux et assure la réalisation des opérations inscrites au PPI (Programme Pluriannuel d'investissement). Enfin, le service porte les opérations en lien avec la valorisation environnementale du domaine de Seine Grands Lacs, notamment via la mise en place d'installations de production d'énergies renouvelables.

Les études

Au chapitre études suivies 2021, qui monopolise différents services de Seine Grands Lacs, pour les années à venir :

- **Digue de la Morge** : réhabilitation du parement amont
- **Passé à poissons** : rétablissement de la continuité écologique de la Marne et de la Blaise
- **Stations de mesures** : modernisation et création de points de mesures
- **Fossés pieds de digue Aube** : réhabilitation
- **Lieu d'appel de Mathaux** : réhabilitation
- **Pont sur le ravin du chêne, pont route sur le barrage de Pannecièrre** : réhabilitation
- **Canal de Baires** : étude pour la réhabilitation des digues
- **Local Technique LT4 et LT11 Marne** : rénovation complète des ouvrages
- **Peigne à embâcles Marne** : réhabilitation

Les travaux en 2021

LAC DU DER-CHANTECOQ

LAC-RÉSERVOIR MARNE



Réhabilitation des vannes de réglage (VR) du barrage en rivière de la prise d'eau

Le barrage en rivière est installé sur la rivière Marne et fait partie des équipements de la prise d'eau Marne dont la vocation est d'organiser les prises et l'acheminement de l'eau vers le lac-réservoir au moyen d'un canal d'amenée long de 11,9 km. Le barrage permet de réguler la hauteur du plan d'eau amont et favorise ainsi la surverse du seuil situé en entrée de canal d'amenée. Le barrage en rivière Marne comporte trois passes.



Objectifs et besoins du projet :

Rénovation et remise à niveau des organes de manœuvre des vannes segment.
L'opération a été réalisée en 2 tranches :
En 2020 pour la vanne de réglage droite (VRD)
En 2021 pour les vannes de réglage du milieu (VRM) et de gauche (VRG)



Montant de l'opération :

Tranche ferme : 701 520,00 € TTC
Tranche conditionnelle : 1 262 658,10 € TTC



Période et délai de réalisation :

Tranche ferme : de juin à octobre 2020
Tranche conditionnelle : d'avril à octobre 2021



Chantier relayé dans la presse locale et sur la TV locale (Puissance Télévision), le Journal de la Haute-Marne et l'Union

▶ PENDANT LES TRAVAUX ◀





▲ OCTOBRE 2021

Enrochement sur le parement aval de la digue de Rougemer

La digue de Rougemer permet le maintien en eau du bassin sud du réservoir Marne, pour préserver les activités touristiques et de loisirs sur le lac du Der-Chantecoq



Objectifs et besoins du projet :

Réparation et protection des parements aval de la digue, qui ponctuellement comportait des désordres, sur le béton bitumineux qui se désagrègeait au fil du temps.



Montant de l'opération :

Phase 1 en 2021, 490 000 € TTC



Période et délai de réalisation :

De septembre à novembre 2021



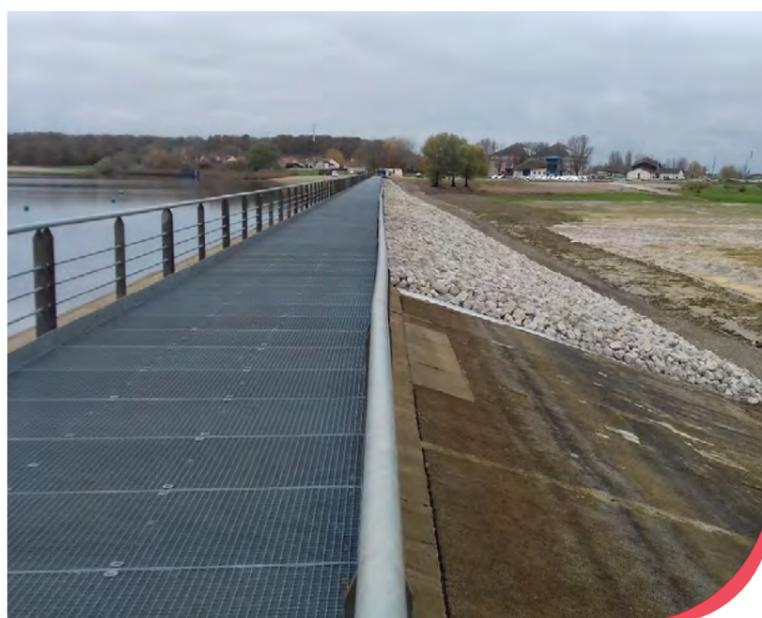
Travaux nécessairement en période de basses eaux du lac

La plateforme provisoire de stockage des matériaux servira, après travaux, de plateforme pour la base nautique **UFOLEP**

▼▼ PENDANT LES TRAVAUX



APRÈS LES TRAVAUX ▼



LAC DU TEMPLE & LAC AMANCE

LAC-RÉSERVOIR AUBE



▲ GALERIE AUZON, LT6

Restitution Temple Local Technique (LT5), Galerie Auzon Local Technique (LT6) : début des travaux



Objectifs et besoins du projet :

LT6 :

L'objectif du projet était de réhabiliter la globalité de l'ouvrage de restitution en remplaçant à neuf toutes les vannes, en désamiantant l'ensemble des parties métalliques conservées, et en appliquant un système de peinture anticorrosion certifié. Les travaux ont été réalisés en maintenant en permanence le débit réservé en ru d'Auzon. Dans le même temps les groupes hydrauliques ont été mis en conformité.

LT5 :

La restitution Temple est constituée d'une canalisation de diamètre 300 qui chemine dans l'ouvrage de restitution principale, sur laquelle est placée une vanne de garde et une vanne de régulation. La partie de la canalisation aval aux vannes fut remplacée dans sa globalité pour traiter les problèmes de corrosion et d'amiante.

Les éléments restant, dont les vannes, qui rencontrent les mêmes problématiques, doivent à présent être remplacés. Les travaux doivent être réalisés en maintenant en permanence le débit réservé en ru du Temple.

Dans le but de finaliser la rénovation globale de la restitution principale, les ensembles de commande des vannes de gardes, dont les vérins, ont été remis à neuf.



Montant de l'opération :

880 000 € HT



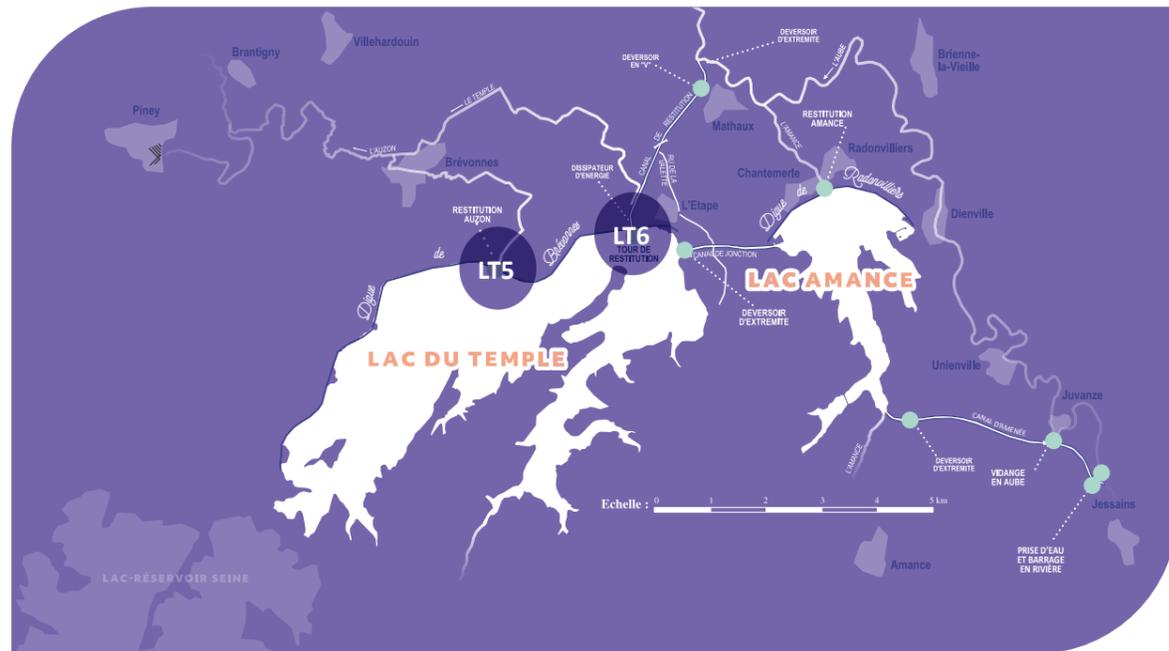
Période et délai de réalisation :

D'octobre 2021 à avril 2022



Travaux qui nécessitent le maintien des débits réservés, donc des installations conséquentes avec une maintenance permanente de jour comme de nuit, même les weekends

Retrouvez le détail des travaux sur le site Seinegrandslacs.fr, rubrique NOS MISSIONS/EXPLOITATION DES AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES



▲ LT6, INSTALLATION DU DÉBIT RÉSERVÉ PROVISOIRE



▲ LT5, REMPLACEMENT VANNE DE 300 DU DÉBIT RÉSERVÉ



▲ LT5, INTERVENTION SUR LES ORGANES DE MANŒUVRE DES VANNES DE GARDE

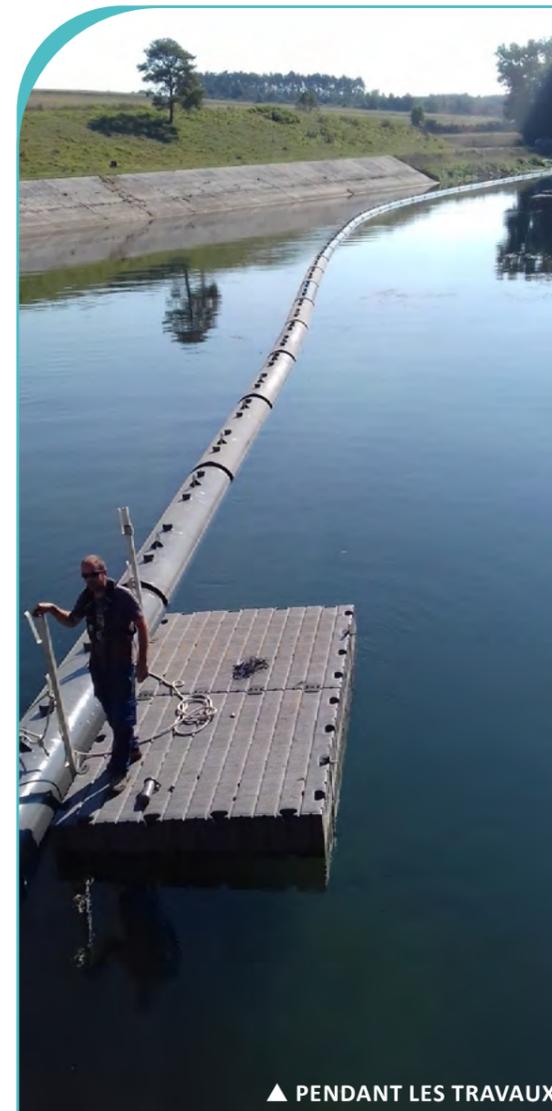


▲ LT6, DÉSAMIANTEMENT, ZONE CONFINÉE

Retrouvez le détail des travaux sur le site Seinegrandslacs.fr, rubrique NOS MISSIONS/EXPLOITATION DES AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES

LAC D'ORIENT

LAC-RÉSERVOIR SEINE



▲ PENDANT LES TRAVAUX

Prise d'eau Seine, Courtenot : réhabilitation de l'ouvrage de régulation



Objectifs et besoins du projet :
Les travaux regroupent les opérations de démontage, d'extraction, de désamiantage et de rénovation complète (nettoyage et remise en peinture) des deux vannes wagon de l'ouvrage de régulation, la rénovation du génie civil des ouvrages et des accès au site, la rénovation des circuits hydrauliques, d'automatisme et électriques. Les travaux comprennent également la rénovation de la drome flottante en bordure de la Seine.



Montant de l'opération :
1 445 000 € HT



Période et délai de réalisation :
D'avril 2021 à janvier 2022



Concernant les travaux de génie civil : ils regroupent les opérations de réfection des voiries et plateformes autour de l'ouvrage de régulation du site de Courtenot, le confortement des parements béton verticaux des passes mises à sec, les opérations visant à sécuriser les accès sur l'ouvrage (garde-corps, résine antidérapante).

▼ AVANT LES TRAVAUX ▼



DROME FLOTTANTE



LOCAL TECHNIQUE LT1 VUE AMONT

▼ PENDANT LES TRAVAUX ▼





Local Technique LT7 Chemisage des canalisations d'évent



Objectifs et besoins du projet :

La conduite et la galerie de la Morge sont équipées d'évents. Les deux événements (diamètre 500 mm et 400 mm) traversent le génie civil de la galerie, les eaux du lac et se terminent à l'air libre le long de la superstructure de la tour de prise. Dans leurs parties en eau et aérienne, les deux conduites sont fixées sur le poteau sud-ouest (P4) de la tour. Un diagnostic caméra réalisé en 2017 par l'entreprise Géolithe a mis en évidence des désordres faibles à modérés dans la partie intérieure des événements : corrosion, trace de coulure, des champignons blancs et plaques de calcite.



Montant de l'opération :

57 000 € HT



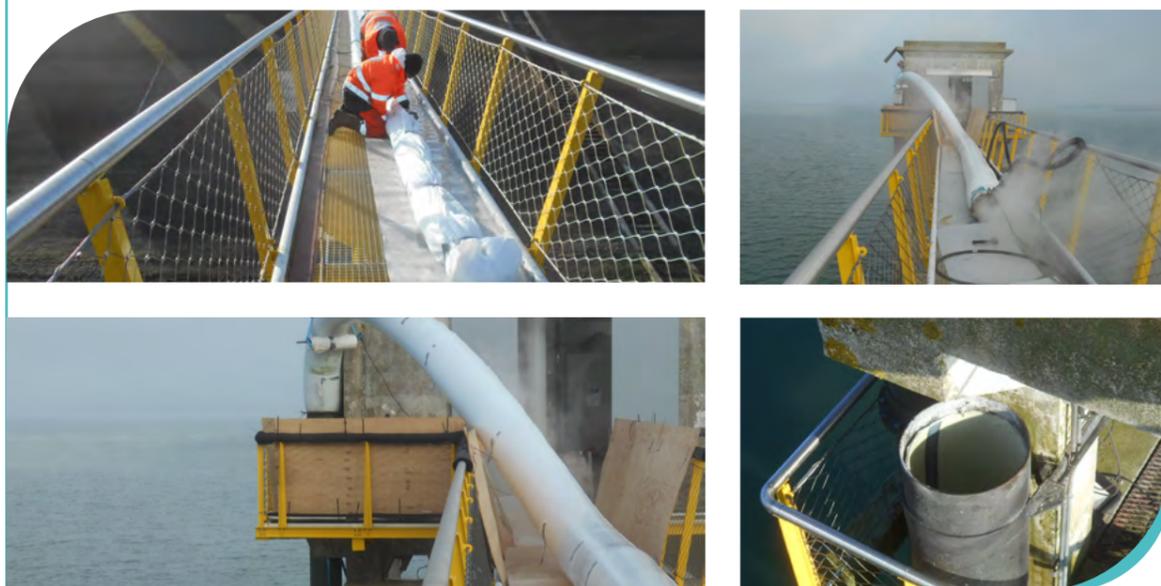
Période et délai de réalisation :

De décembre à janvier 2022



Longue préparation de plusieurs mois pour des interventions effectives sur site de 2 semaines environ.

▲ PENDANT LES TRAVAUX ▲



Retrouvez le détail des travaux sur le site Seinegrandslacs.fr, rubrique NOS MISSIONS/EXPLOITATION DES AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES

TOUS SITES



ZOOM

Nos ouvrages en 3D, démarche de numérisation des ouvrages, les jumeaux numériques

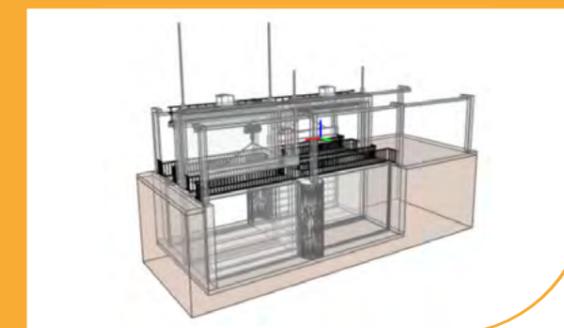
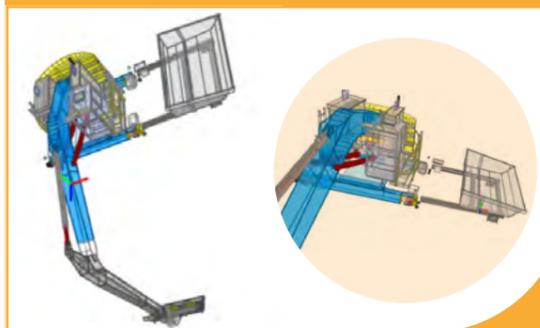
C'est une démarche de modélisation des ouvrages initiée en 2021. L'objectif ambitieux est de disposer à terme de l'ensemble des ouvrages sous ce format pour disposer de plans à jour, faciliter les études et les modifications futures de ces ouvrages.

Ces modélisations concernent les ouvrages dernièrement modifiés pour lesquels les entreprises œuvrent déjà sous ce format des 3 dimensions.

Un cahier des charges est en cours d'élaboration pour uniformiser les prestations réalisées et en faciliter la lecture pour notre collectivité.

▲ DÉGRILLEUR DE LA PRISE D'EAU MARNE

OUVRAGE DE PARTAGE DE RUVIGNY ▲



▲ SITE DE PANNECIÈRE



▲ LIEU D'APPEL DE GIFFAUMONT

Déploiement des bornes de recharge pour véhicule électrique



Objectifs et besoins du projet

Dans le cadre du plan de transition énergétique de la collectivité, le déploiement de bornes de recharges pour véhicule électrique est simultané à la migration progressive de la flotte des véhicules vers l'électrique.



Montant de l'opération :

176 000 € HT



Période et délai de réalisation :

De mars 2021 à décembre 2021

4



PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET ANTICIPER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

1 UN AXE DE MIGRATION SÉCURISÉ POUR LES AMPHIBIENS

Chaque année, au début du printemps, les amphibiens (crapauds, grenouilles tritons) vont de leur lieu d'hibernation vers leur lieu de reproduction. Ce mouvement pendulaire s'effectue du lac réservoir Seine vers l'anse de la fontaine Colette et vice-versa.

Les amphibiens traversent à cette occasion 2 fois la route départementale 43 qui cloisonne ces 2 sites.

Pour limiter la mortalité des amphibiens liée au trafic routier, des bâches ont été étendues pendant près de 40 ans de part et d'autre de la route pour éviter les collisions avec les véhicules. Chaque jour, au printemps, des centaines de bénévoles sont venus récupérer les amphibiens tombés dans des seaux et ont assuré leur migration du lac vers la forêt et de la forêt vers le lac.

De 9 000 amphibiens récupérés la première année, on est passé à 35 000. Force a été de constater l'efficacité du dispositif.

En 2015, un record a été battu avec le sauvetage de 66 000 amphibiens. Ce site constitue le plus grand site de passage d'amphibiens du Nord Est de la France, voire le plus important de France.

Face à la hauteur des enjeux, a été envisagée la mise en place d'un dispositif pérenne à compter de 2015. Ce dispositif appelé « crapoduc ou batracoduc » consiste à installer des rails/caniveaux de chaque côté de la route pour guider les amphibiens vers une buse passant sous la route.

Ces travaux ont été engagés en 2021, en synergie avec l'aménagement de la vélovoie du lac de la forêt d'Orient.

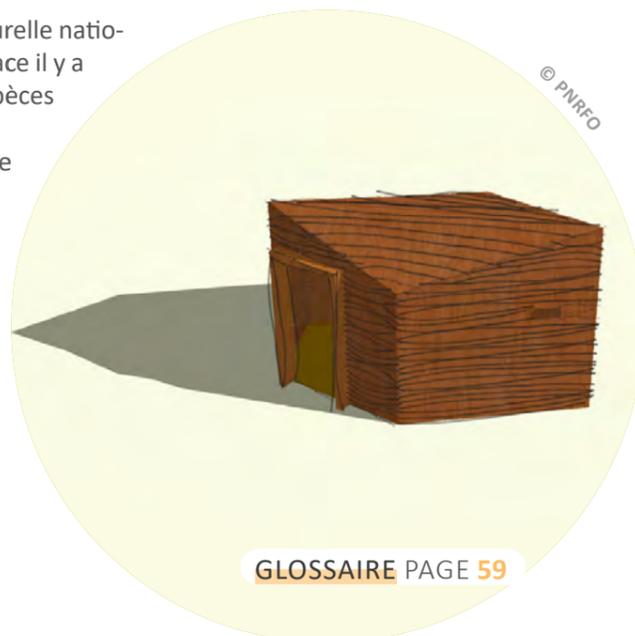
Les sites d'accueil des amphibiens en milieu forestier (nursérie) ont également fait peau neuve pour accueillir les espèces (tritons) qui ne trouveraient pas cette nouvelle route de migration à leur goût (phénomène fréquemment observé à l'issue d'installation de crapoduc).

▲ SITE D'ACCUEIL FORESTIER DE LA FONTAINE COLETTE (NURSERIE)

2 UN ROCHER POUR OBSERVER LES OISEAUX...

Seine Grands Lacs est propriétaire à 90 % de la réserve naturelle nationale de la forêt d'Orient. Cette réserve naturelle mise en place il y a 20 ans avec le soutien du **PNRFO** abrite de nombreuses espèces animales et végétales à haute valeur environnementale. Elle est reconnue pour abriter à la fin de l'été une importante population de cigognes noires en migration post nuptiale. Cette espèce est très sensible au dérangement, il est donc quasi impossible de la voir sans être vu.

Il en est de même pour de nombreuses autres espèces d'oiseaux. C'est donc pourquoi l'accès à la réserve naturelle est interdite au public.



© PNRFO

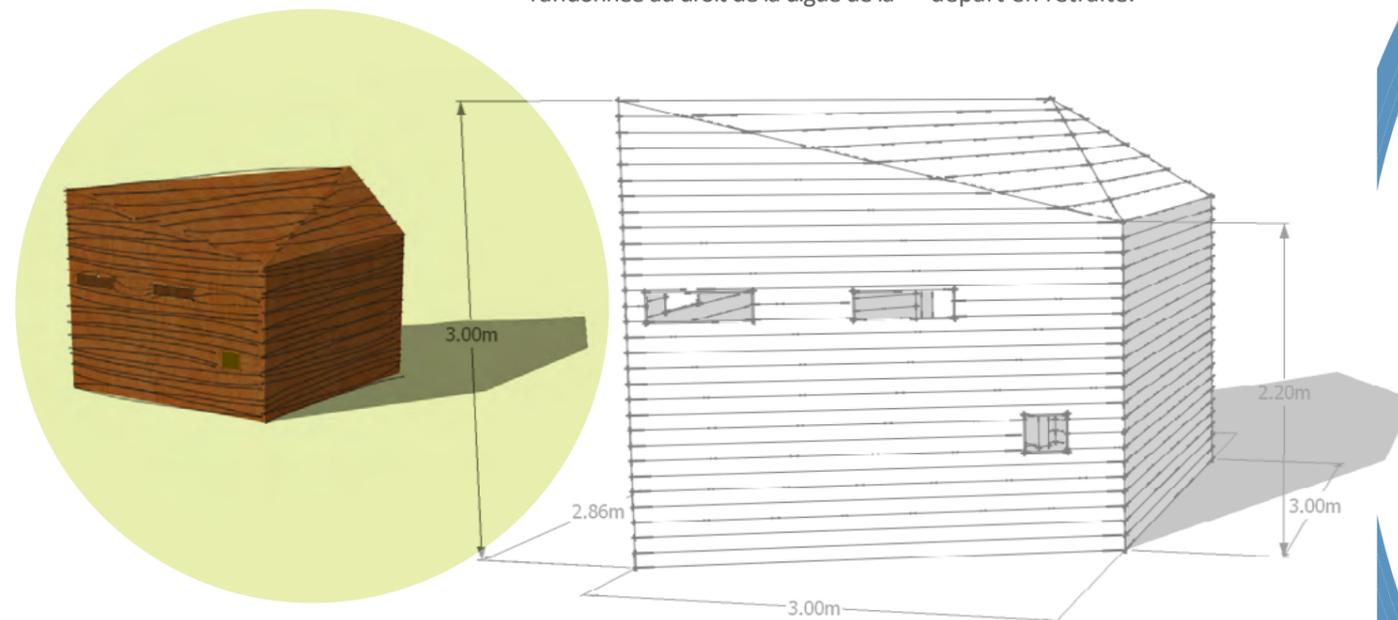
Afin toutefois de profiter de ce patrimoine, 2 observatoires ont été aménagés en lisière de la réserve (proximité du pavillon Henri, bout de la route des Comtes de Champagne).

Pour compléter ce panel, et offrir un nouveau panorama de choix facilement accessible, un nouvel observatoire a été mis en place en 2021.

Il se situe sur un chemin de randonnée au droit de la digue de la

fontaine aux oiseaux au cœur de la forêt domaniale du Temple.

Sa forme de rocher permet son intégration dans le paysage. Il a été réalisé par l'agent technique de la réserve à la veille de son départ en retraite.



© Croquis de l'observatoire/ PNRFO

3 REDÉCOUVERTE D'UNE ORCHIDÉE PORTÉE DISPARUE...

Il fallait l'œil expert d'un botaniste chevronné pour observer cette délicate orchidée qui se confond facilement avec la végétation. La spiranthe d'été (*Spiranthes aestivalis*) avec ses petites fleurs vert-crème passe facilement inaperçue. Elle a été vue par Pascal Lanfant, président de la société auboise de botanique à proximité du canal d'amenée Seine.

Sa discrétion est peut-être la raison pour laquelle aucune mention récente ne la signalait dans l'Aube depuis une cinquantaine d'années.

Elle aime pousser dans des prairies humides et tourbeuses ou en bordure de petits cours d'eau ou dans des landes à proximité d'étangs. Elle ne dépasse pas 1 200 m d'altitude.

À l'échelle nationale, elle est considérée comme rare dans tous les départements, elle était même considérée disparue du département de l'Aube.

Cette belle redécouverte a été rendue possible grâce aux mesures de préservation des prairies conduites par Seine Grands Lacs qui a volontairement exclu cette prairie du périmètre d'intervention des travaux de réhabilitation des travaux du canal d'amenée Seine entre 2013-2018 (site de stockage des sédiments). La spiranthe d'été s'est également maintenue grâce aux pratiques de fauchage tardif menées au droit de cette prairie en partenariat avec des agriculteurs qui bénéficient d'autorisations d'occupation temporaire.



© G. Arnal/MNHN

1 FINANCES/BUDGET

Des dépenses globales (réelles et d'ordre, en fonctionnement et en investissement) à hauteur de 36,4 M € en 2021, soit une augmentation de 1,8 % par rapport à 2020 :

15,04
M €

en fonctionnement

(dont 2,23 M€ de dépenses d'ordre),
soit + 3,76 % (545 K €).

Cette augmentation est due à la hausse des dépenses d'amortissements (en lien avec les dépenses d'investissement réalisées en 2020) et à l'évolution de la masse salariale liée à l'adaptation des postes aux missions de Seine Grands Lacs.

Cette hausse des charges de personnel est toutefois en partie compensée par les subventions perçues correspondant aux postes nouvellement créés, notamment pour l'animation des PAPI (213 K€ touchés en 2021). En revanche, l'effort de rationalisation des charges courantes continue puisque la ligne budgétaire correspondante diminue légèrement. Enfin, les crédits budgétaires dédiés aux subventions versées diminuent de 36 % dans le cadre de la stratégie visant à recentrer ces aides vers les organismes dont les actions relèvent directement du champ de mission de Seine Grands Lacs.

21,35
M €

en investissement

(dont 336 K€ de dépenses d'ordre),
soit + 62,82 % par rapport à 2020.

En effet, la hausse du budget d'investissement 2021 est le reflet de l'entrée en phase opérationnelle du chantier de La Bassée et d'un programme d'entretien et réhabilitation des ouvrages hydrauliques conséquent.

Taux de réalisation 2021 des dépenses réelles (comparaison de l'inscription des crédits faite au budget par rapport aux dépenses vraiment réalisées) :



Section de fonctionnement	92,61 %
Section d'investissement	79,58 %

Ces taux reflètent la forte mobilisation de l'ensemble des équipes qui mènent à bien les opérations prévues au plan pluriannuel d'investissement (PPI) et qui sont indispensables au maintien en état des lacs-réservoirs, au déploiement du projet de La Bassée et de façon plus générale à la modernisation de l'établissement.

Les recettes réelles de Seine Grands Lacs ont connu une hausse significative (passant de 29,81 M € à 49,95 M €, soit + 67,53 %), en particulier en section d'investissement. En effet, l'établissement a perçu une avance exceptionnelle de l'État de 13 M € relative à la subvention pour les travaux de La Bassée. Les subventions perçues ont donc été la principale ressource de Seine Grands Lacs

en 2021 : 17,14 M€ perçus à ce titre en section d'investissement. La gestion de demandes de subventions a pris de l'ampleur, en particulier avec l'essor des opérations en lien avec les Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations qui sont portées directement par Seine Grands Lacs. 140 dossiers de subventions étaient en cours d'exécution en 2021 auprès des différents financeurs (État, Agence de l'Eau, FEDER...).

Les deux autres principales sources de financement de Seine Grands Lacs sont les contributions des membres (9,34 M€), ainsi que la redevance pour service rendu par le soutien d'étiage (8,28 M€). Les autres ressources financières sont le FCTVA (1,49 M€) et les recettes patrimoniales : cessions immobilières (420 K€) ; vente de bois, autorisation d'occupation temporaires, loyers, etc (près de 300 K€).

Les activités du pôle commande publique

Le pôle en charge de la commande publique a pour mission de rédiger et contrôler les marchés, de gérer les procédures correspondantes et de conseiller les services opérationnels, afin d'assurer la sécurité juridique. Le pôle a également en charge la modernisation de la fonction achat de l'établissement.

La commande publique englobe les marchés et accords-cadres. Elle a connu en 2021 des évolutions importantes avec la publication des nouveaux **CCAG** le 1^{er} avril 2021, qu'il a fallu s'approprier, avec notamment le CCAG dédié aux missions de maîtrise d'œuvre.

75 marchés publics ont été attribués au cours de l'année 2021, soit 7 de plus qu'en 2020. Le nombre de procédures passées selon une procédure formalisée (appel d'offres) s'élève à 9.

Au nombre des marchés et accords-cadres significatifs peuvent-être signalés :

● Les principaux marchés en lien avec le chantier de La Bassée :

- Travaux Dignes et aménagements intérieurs
- Travaux de Génie écologique : mesures compensatoires et valorisation écologique
- Travaux de construction de la station de pompage et des ouvrages annexes
- Accord-cadre pour les travaux d'entretien courant et opérations de ragréage sur les ouvrages
- Travaux de construction d'un bâtiment passif et de réhabilitation du lieu d'appel d'Eclaron
- Travaux de réfection des pieds de digue de la Morge
- Marché de maîtrise d'œuvre pour les parements des barrages de la Morge Beaumont
- Travaux de rénovation des restitutions du lac-réservoir Aube - Galerie de Auzon (LT6) et restitution principale temple (LT5)

L'établissement s'est employé à rendre ses achats à la fois plus économiques et plus responsables.

Dans le cadre du développement d'une **stratégie achats efficiente**, une procédure d'évaluation des fournisseurs a été mise place. En outre, et afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre du 3^e plan national des achats durables et dans le plan de transition énergétique de Seine Grands Lacs, des critères en lien avec développement durable sont systématiquement intégrés aux marchés publics. Ainsi, 100 % des consultations publiées depuis le 7 juin 2021 comportent une disposition environnementale. **Une attention particulière est également portée sur les clauses sociales** : Seine Grands Lacs est accompagné par une société spécialisée qui assure le suivi de la mise en œuvre opérationnelle des clauses d'insertion sociale (comptabilisation des heures réalisées sur les chantiers).



2 LES SYSTÈMES D'INFORMATION



L'année 2021 a encore été une année dense pour la direction des systèmes d'information (DSI) qui, malgré des départs et absences de personnel au sein de la direction, a permis de faire aboutir des projets significatifs pour la collectivité. Parmi ceux-ci prennent place **l'installation du Wi-Fi sur les trois principaux sites en territoire** (Troyes, Mathaux et Braucourt, Pannecièrre étant programmé en 2022), **l'augmentation de débit du site de Troyes** qui accueille toujours plus de collaborateurs, **le pilotage du projet de parapheur et de signature électronique** qui contribue notamment à la démarche globale de dématérialisation et une mise à jour majeure du système d'informations géographiques qui apporte des possibilités de collaboration accrues et facilite la communication tant interne qu'externe. De plus, **le renouvellement du parc informatique** en lien avec le télétravail et le plan de continuité d'activité a été assuré et des astreintes mises en œuvre les week-end.



La volonté de sécurisation du système d'information a été par ailleurs la ligne directrice de l'année pour les projets de fond : outre la participation au **travail de mise en conformité au règlement général pour la protection des données** (RGPD, bilan duquel la DSI n'a pas à rougir pour sa part), **un audit de sécurité, des tests d'intrusion, une campagne de simulation d'hameçonnage** pour sensibiliser les utilisateurs et la consolidation du mode de gestion des pare-feux ont été réalisés. Malgré des retours encourageants, une faille liée à une opération de maintenance du serveur de messagerie a été exploitée en fin d'année. La mobilisation immédiate de la DSI a permis de limiter l'incident à une heure vingt minutes d'envoi de pourriels. Avant la fin de la journée, la faille avait été comblée et les destinataires des pourriels prévenus. L'analyse de compromission confiée à un cabinet spécialisé n'a pas révélé d'attente plus profonde du SI. Des actions de confortement de la sécurité ont immédiatement été mises en œuvre ou accélérées.

Le système d'informations géographiques (SIG) sig.seinegrandslacs.fr

Pour le Pôle Géomatique, l'année 2021 a été marquée par une **mise à jour majeure de l'infrastructure logicielle du SIG**. Celle-ci a permis des évolutions fonctionnelles et ergonomiques importantes, telles que la fourniture de nouveaux services. Avec eux, **la collaboration interne et externe ainsi que le panel d'outils de communication seront grandement améliorés.**

Pendant cette période, de nouvelles données géographiques ont été intégrées ou ont évolué : ondes de rupture des barrages de Seine Grands Lacs, repères de crue, cadastre, données administratives, environnementales, agricoles... De nombreuses cartes statiques ou interactives ont été produites (carte interactive pour la **DAmH**, carte interactive sur les plus hautes eaux (Loi Littoral), cartes sur la gouvernance de l'eau : syndicats de rivière, SAGE, PAPI, membres et partenaires de Seine Grands Lacs...). L'année a été consacrée également à des évolutions sur les applications ZEC (zones d'expansion des crues) et GINOV (Gestion des espaces naturels et des ouvrages). Pour les ZEC, une étude a porté sur la faisabilité de l'identification des remblais à partir du relief. En 2021, il s'est agi ensuite de réaliser une première maquette de représentation en 3D des zones inondables sur la région Ile de France dans le cadre du projet EgoSeine. Le pôle a mené également une première représentation numérique d'un ouvrage hydraulique en 3D réalisée à partir de plans papier. Il a procédé enfin au recueil des besoins des différentes directions de l'établissement autour des SIG et à une première réunion des utilisateurs du SIG de Seine Grands Lacs.

RESSOURCES HUMAINES

FORMATION AU RISQUE INCENDIE - Exercices d'évacuation



Dans le cadre de la prévention des risques professionnels, un accent a été mis en 2021 sur **la prévention du risque incendie**.

Pour une bonne gestion et management de la santé et sécurité au travail, il a paru essentiel pour les différents sites de travail de Seine Grands Lacs éloignés du siège de Paris, de désigner 5 chefs d'établissement afin de veiller notamment à la sécurité incendie et



au respect
des consignes,

aux réalisations
des vérifications,

à la formation
du personnel,

à la mise en place des moyens
adaptés à la sécurisation des
missions.



Une formation sur **les missions et consignes sur l'évacuation incendie des locaux** a été réalisée en septembre 2021 par le conseiller en prévention de Seine Grands Lacs pour les cinq chefs d'établissement et les guides et serre-files des différents établissements.

Des exercices pratiques ont ensuite été organisés pour l'ensemble des agents des différents sites, soit :



Ces exercices ont été ensuite consignés dans le registre incendie et signé par le chef d'établissement.

à la suite de ces exercices d'évacuation et après identification des besoins il a été observé plusieurs améliorations à apporter sur

- 25 plans d'évacuation.
- 16 coffrets de registre de sécurité
- 32 panneaux de consignes incendie
- 15 blocs autonomes de sécurité (BAES) à rajouter
- 13 panneaux de point de rassemblement
- 10 sifflets à acheter qui font office d'alarme incendie

À noter que l'ensemble des bâtiments est équipé d'extincteurs qui sont vérifiés une fois par an par un organisme extérieur et que des formations à l'utilisation des extincteurs sont réalisées régulièrement. Enfin, de nouveaux exercices d'évacuation incendie seront planifiés et réalisés en 2022.

Répartition géographique des 137 agents

Paris 40
UTB* MARNE 34
UTB* SEINE AUBE 44
UTB* YONNE 6
TROYES 13

Répartition des agents par catégorie :

Cat A 45
Cat B 41
Cat C 51

Répartition des agents par filière :

personnel administratif 35
personnel technique 102

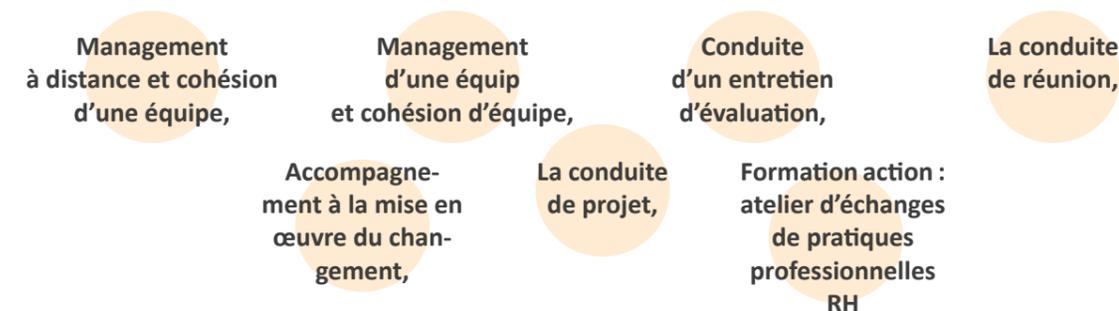
Mouvements :

22 recrutements
11 départs

* Unité territoriale de bassin

FORMATION MANAGEMENT

En accompagnement des projets des services, Seine Grands Lacs a souhaité mettre en place un parcours spécifique de formations au management sur les thématiques suivantes :



Ces formations permettent d'**appréhender les dimensions du rôle du manager par la maîtrise des outils et des pratiques**.

Face à de nouveaux projets mis en place, les managers doivent donner du sens à leurs équipes pour les impliquer et relever les défis à venir. Accompagner, motiver et diriger son équipe devient donc un levier essentiel pour mener ces projets à bien.

Il était donc important de mettre l'accent sur la différence entre l'encadrement, l'accompagnement, la coordination d'équipe et l'animation.

PUBLIC CONCERNÉ

Les encadrants visés par ces diverses formations se répartissent sur des niveaux d'encadrement comme suit : le comité de direction, les chefs de services, les encadrants intermédiaires et les chefs d'équipe, soit au total 39 agents.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Ce parcours management devra à terme permettre :

- **D'acquérir** les pratiques managériales indispensables,
- **D'adapter** sa posture en fonction de la situation,
- **De réduire** les situations conflictuelles,
- **De dynamiser** et **responsabiliser** ses collaborateurs,
- **De motiver** son équipe,
- **D'animer** le travail collectif au quotidien.

Ce parcours ambitieux de formation a commencé en octobre 2021 et se poursuivra jusqu'à l'été 2022.

ZOOM

Sécurité des agents : conception et construction d'une passerelle piétonne à la prise d'eau Marne
Suite à la mise en fonction du dégrilleur sur le site de la prise d'eau Marne et condamnant de ce fait l'accès de la rive gauche à la rive droite du canal par la délimitation d'une zone interdite, le service exploitation a souhaité pouvoir accéder au poste de commande à l'aide d'une passerelle piétonne afin que les conditions de travail des agents soient améliorées. Ces travaux ont d'ailleurs été inscrits au programme de prévention 2021.

Cet ouvrage est situé perpendiculairement à l'embouchure du canal de prise, au droit de la rampe d'accès au hangar depuis la rive gauche et à proximité des puits de mesure vers le poste de commande en rive droite.

Durée des travaux : 4 semaines
Coût travaux : 78 403 € TTC

3 COMMUNICATION

Résidence artistique #2 à l'église de Champaubert

Depuis 2020, Seine Grands Lacs lance chaque année un appel à candidature pour une résidence artistique dans l'église de Champaubert.

Objet de la résidence artistique

La résidence a une double vocation. D'une part, elle offre un soutien à la création en proposant des moyens de production et un espace de travail. L'artiste accueilli réalise dans ce cadre un projet spécifique en lien avec les missions de Seine Grands Lacs (biodiversité, environnement, eau...).

D'autre part, la résidence s'inscrit dans un territoire (un paysage et ses habitants) et participe à diversifier le champ artistique local.

Un appel à projets en constante progression

En 2020, Seine Grands Lacs a reçu 38 projets contre 56 en 2021. À cette augmentation s'ajoute celle du nombre de visiteurs passant ainsi d'une moyenne de 1000 visiteurs en 2020 à 7000 visiteurs en 2021.

Des projets toujours en lien avec le territoire et les enjeux climatiques, de biodiversité et de ressources en eau.

Une reconnaissance territoriale et une large couverture médiatique.

Depuis 2 ans maintenant, la résidence est connue et reconnue par de nombreux acteurs locaux qui, au fil des éditions, sont devenus partenaires. À titre d'exemple, l'office du tourisme du Der assure la promotion de cette résidence auprès de ses visiteurs ou bien encore le Département de la Marne qui participe financièrement. Cette résidence participe fortement à l'animation territoriale. En effet, les résidents dans le cadre de leur projet proposent aux habitants et touristes de la région des ateliers de médiation culturelle. Ainsi en 2021, dans le cadre de sa résidence, l'artiste Can B a travaillé avec 2 instituts médico-éducatif (IME) et un groupe scolaire afin de faire participer activement les enfants dans la construction de son œuvre.

En plus d'une couverture médiatique locale avec la parution d'articles et la diffusion de reportages, les deux résidences ont participé à la connaissance de Seine Grands Lacs et de ses missions au-delà du périmètre des lacs-réservoirs. Ainsi, le collectif H3O, lauréat de la première édition a exposé son travail au DOC à Paris, lieu de production et de diffusion artistique, sociale et culturelle reconnu à Paris. Quant au projet de Can B, celui-ci a fait l'objet d'une exposition au Congrès mondial de la nature qui s'est déroulé en septembre 2021 à Marseille.

ZOOM

Lauréate de l'appel à projet 2021, **Can B, artiste plasticienne engagée**, a présenté un projet basé sur **la valorisation des déchets** et plus particulièrement ceux constitués par des cannettes. Son projet, était de réaliser **une grue cendrée, oiseau emblématique du Der**, en cannettes mais dont il ne restait que 32 %. Les 68 % manquants correspondant à la disparition de la population de vertébrés en Europe. Dans la deuxième partie de sa résidence, Can B a créé, toujours en cannettes, **un œuf de 1 mètre 70** qui représentait un espoir de renaissance de la nature.

► CAN B INTERVIEWÉE DEVANT SON ŒUVRE "- 68 %", AU PREMIER PLAN SON ŒUF, TOUS DEUX RÉALISÉS EN MATÉRIAUX RECYCLÉS

◀ DÉTAIL DE LA GRUE DU DER

La plus grande zone Ramsar de France métropolitaine s'expose

À l'occasion du cinquantenaire de la signature de la convention Ramsar, l'EPTB Seine Grands Lacs et le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient ont conçu, en collaboration avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Région Grand Est, une exposition présentant les particularités de la zone Ramsar des Étangs de la Champagne humide, la plus grande zone Ramsar de France métropolitaine au cœur de laquelle se situent les lacs-réservoirs de l'EPTB Seine Grands Lacs. Pour mémoire, la Convention Ramsar, du nom de la ville située en Iran, a été signée le 2 février 1971. Sous l'égide de l'UNESCO, elle constitue un accord international qui prône la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et la préservation des habitats des oiseaux d'eau en particulier.

Cette exposition, d'abord présentée en ligne (150 000 visiteurs) sur le site internet de Seine Grands Lacs a ensuite été installée dans l'église de Champaubert, sur la presqu'île de Champaubert, du 19 mai au 30 juin 2021 dans le cadre de la **Balade printanière de photo nature** du Festival international de la photographie animalière et de nature de Montier-en-Der. Les visiteurs de l'église ont également pu la découvrir en juillet et en août, ainsi que le 3^e week-end de septembre pour les Journées européennes du patrimoine à l'extérieur et à l'intérieur de l'église. Elle a aussi été visible, dans sa totalité, lors du Festival de Montier-en-Der du 18 au 21 novembre 2021.

Évènements internes : journées spéciales



13 JUIN

Marathon du Der



02 DÉCEMBRE

Journée de plantation



14 DÉCEMBRE

Journée d'accueil des nouveaux arrivants

Le dimanche 13 juin 2021, à l'occasion de la 8^e édition du Marathon du Der, 11 coureurs de Seine Grands Lacs ont chaussé leurs baskets pour un top départ rassemblant plus de 1500 participants. Au départ de Saint-Dizier, la course a démarré fraîchement à 8h pour finir sous un beau soleil aux alentours de 12 h 30 à Giffaumont. Cette activité est sans nul doute un parfait moyen de cohésion.

Les journées de plantation sont organisées pour sensibiliser les agents à la politique environnementale de Seine Grands Lacs. Le "PLAN HAIES" s'inscrit dans le cadre des actions conduites. Y participer permet d'être acteur de cette politique et d'en voir les effets concrets. En 2021, plantation de 100 arbustes le long du canal d'aménée Aube, en remplacement d'une haie qui gêne l'exploitation !

Les agents qui ont rejoint Seine Grands Lacs courant 2021 ont fait escale à Paris pour la dernière édition de la journée d'accueil :

- Présentation des services
- Déjeuner au restaurant
- Présentation du dispositif EPISEINE et balade urbaine le long de la Seine sur la piste des précédentes inondations et des actions pour limiter les prochaines.

La communication digitale

Le site internet

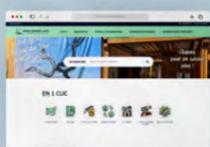


44 718
utilisateurs en 2021

255 526
pages vues

Taux de rebond
58,38 %

Le site intranet



13 401
utilisateurs en 2021

13 473
pages vues

Taux de rebond
70,29%

Les réseaux sociaux

690
abonnés

255
abonnés

700
abonnés

893
abonnés

400
abonnés

A

ANEB

Association nationale des élus des bassins

C

CAO

Commission d'Appels d'Offres

CASDDB

Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise

CCAG

Cahier des clauses administratives générales

D

DAmH

Direction des Aménagements Hydrauliques

Dégrilleur

Dans une prise d'eau, appareil servant à enlever les différents déchets qui s'amoncellent et stagnent sur les grilles.

E

Embâcles

En crue, les cours d'eau charrient de nombreux corps flottants dont certains viennent colmater les grilles des ouvrages altérant ainsi leur efficacité.

EPCI

Les établissements publics de coopération intercommunale sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, com-

munautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

EPISEINE

Ensemble pour la prévention des inondations episeine.fr
EPISEINE est un service public porté par Seine Grands Lacs pour la sensibilisation des populations aux inondations de la Seine et de la Marne en Île-de-France.

F

FCTVA

Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée

FPRNM

Fonds de Prévention Risques Naturels Majeurs

G

GEMAPI

La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes) par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015, depuis le 1^{er} janvier 2018.

GMAO

Gestion de Maintenance assistée par ordinateur

P

PCA

Plan de continuité d'activité

PCS

Plan communal de sauvegarde

PICS

Plan intercommunal de sauvegarde

PGC

Plan de gestion de crise

PNRFO

Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient

S

SI

Système d'informations

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien.

Le SIAAP lave l'eau de près de 9 millions de Franciliens

Il transporte et dépollue chaque jour les eaux usées, les eaux pluviales et les eaux industrielles de l'agglomération parisienne.

SIG

Système d'informations géographique

SMBMA

Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et de ses Affluents

T

Tranche exceptionnelle

Syndicat mixte des bassins versants de la rivière Ecole, et du rue de la Mare-aux-Evées de et de leurs Affluents

U

UFOLEP

L'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique est une fédération agréée par le Ministère des Sports et membre du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).

EDITÉ PAR

l'EPTB Seine Grands Lacs

Direction de la Communication

Stéphanie PORRETTA

Conception

Madeleine DOMERGUE

PHOTOGRAPHIES & ILLUSTRATIONS

EPTB Seine Grands Lacs | Métropole du Grand Paris
S. JOLIBOIS | J. ALBERT | G. ARNAL/MNHN | EGIS Conseil
PNRFO | Unsplash.com | Freepik.com

CARTOGRAPHIES

EPTB Seine Grands Lacs
EAUCEA | ECODECISION | IGN
SANDRE | BD CARTHAGE



EPTB SEINE GRANDS LACS – SYNDICAT MIXTE

12, RUE VILLIOT - 75012 PARIS

TÉL. : 01 44 75 29 29

SEINEGRANDSLACS.FR

